

# MAGAZINE *municipal*



*à la une...*



**RECENSEMENT  
2022**

PAGE 21



**ZOOM SUR  
NOS ARTISANS/  
COMMERÇANTS  
ET ENTREPRISES**

PAGE 23



**LE CCAS  
EN ACTION  
EN 2021**

PAGES 40 > 41

# SOMMAIRE

## 3 > 17

### INFORMATIONS MUNICIPALES

- 3 Édito
- 4 État Civil  
Urbanisme
- 5 > 17 Comptes rendus des conseils  
municipaux

## 18 > 27

### VIE LOCALE

- 18 > 19 Retour en image sur l'année 2021
- 20 Centre de secours Nieul-le-Dolent
- 21 Recensement de la population  
2022  
Inscription sur les listes électorales
- 22 Plan d'urbanisme intercommunal
- 23 > 27 Zoom sur nos artisans /  
commerçants

## 28 > 31

### ÉCOLES - ENFANCE - JEUNESSE

- 28 École publique La Rivière aux  
Enfants
- 29 École privée Saint Louis
- 30 La Halte aux Fripons  
La composition du CME  
2021/2022
- 31 Activ'Jeun

Retrouvez le guide pratique 2022  
détachable au milieu du bulletin



## 32 > 37

### ASSOCIATIONS

- 32 UNC - AFN - Soldats de France  
OPEX  
Grosbreuil Hier à Aujourd'hui
- 33 Association de sauvegarde de la  
vallée de la Bénattonnière  
Compostons ensemble à  
Grosbreuil
- 34 > 35 Entente Sportive Grosbreuil  
Girouard
- 36 Théâtre l'Entracte  
Les Archers de Grosbreuil
- 37 Familles rurales

## 38 > 39

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- 38 Médiathèque de Grosbreuil
- 39 Services Vendée Grand Littoral

## 40 > 42

### SOLIDARITÉ

- 40 > 41 CCAS
- 42 Secours catholique du  
talmondaïis  
Quelques nouveautés sur notre  
paroisse

## 43

### AGENDA

Retrouvez votre info locale, avec :

- Une lettre d'information périodique
- Un magazine municipal annuel
- Les infos pratiques sur le site internet
- L'actualité au jour le jour sur Facebook

 [contact@grosbreuil.fr](mailto:contact@grosbreuil.fr)

 [www.grosbreuil.fr](http://www.grosbreuil.fr)

*Retrouvez-nous sur  
les réseaux sociaux*

 **Grosbreuil Officiel**

 **grosbreuil\_officiel**

## ÉDITO

### Chers Grosbreuilloises et chers Grosbreuillois,

L'année 2021 nous a laissé entrevoir l'espoir d'une sérénité retrouvée, après les couvre feux et confinements successifs, qui avaient altéré la vie économique, associative et culturelle de notre commune. Avec l'entrée dans l'hiver et une nouvelle dégradation des conditions sanitaires, nous comptons sur la vaccination pour atténuer les effets de la contamination et diminuer la propagation du virus.

Malgré toutes ces difficultés, la vie communale continue de fonctionner. Je remercie sincèrement les élus du Conseil Municipal, les agents communaux, administratifs, techniques, du restaurant scolaire et des écoles, qui font leur maximum pour maintenir les services essentiels à la population de Grosbreuil.

Les deux écoles ont maintenu leurs effectifs à la rentrée de septembre 2021. La Halte aux Fripons, en lien avec la municipalité, a dû s'adapter pour accueillir un nombre croissant d'enfants. Les locaux actuels de l'accueil scolaire et périscolaire ne permettent plus de répondre aux besoins des familles de notre commune, et la commission Enfance-Jeunesse a donc commencé à étudier un projet de reconstruction du centre de loisirs.

L'année 2021 a également vu la concrétisation de notre pôle commercial. Les gérants des enseignes mettent leur professionnalisme au service des habitants de Grosbreuil et des alentours. Les nouveaux boulangers

arrivés en juin 2021 sont heureux de contribuer à la vie locale, en vous accueillant dans leur boutique rénovée, qui incite à la gourmandise et au plaisir des papilles.

En 2022, la commune cèdera l'emplacement disponible au niveau du giratoire de la place des Meuniers, pour la construction du futur pôle santé. Je tiens à saluer l'implication et le dynamisme de nos médecins, pharmaciens et professionnels de santé, qui permettent aux habitants de Grosbreuil de bénéficier d'une offre de soins de qualité et de proximité.

Concernant l'accès au logement, la viabilisation de 5 terrains à bâtir sur la route de la Boutière est en cours. Leur commercialisation aura lieu pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2022. D'autre part, Vendée-Habitat entamera la construction de 8 logements à l'arrière du pôle commercial, place des Meuniers. Des travaux de voirie débiteront avec l'aménagement de la future zone de loisirs, route des Sables, et sa 1<sup>ère</sup> phase de sécurisation de l'école publique et des transports scolaires.

Côté urbanisme, Vendée Grand Littoral a pris la compétence du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) depuis le 25 janvier 2021. Ce document va constituer le nouveau plan d'urbanisme de la commune pour les 10 à 15 ans à venir. Son élaboration va durer 4 ans avec la participation de la commission communale et du Conseil Municipal.

Le CCAS a proposé des actions sociales pour les jeunes, avec le dispo-

sitif Argent de Poche pendant l'été 2021, et à destination des séniors avec la programmation du spectacle de « Chapuze » en octobre ou la distribution d'un colis



de Noël pour les habitants de 65 ans et plus. A ces occasions, les rencontres et les échanges ont permis de tisser du lien social et de préserver la solidarité si précieuse dans nos campagnes.

La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral a également proposé un projet sportif et organisé les spectacles de Noël de fin d'année, pour tous les enfants scolarisés sur le territoire. Dans le cadre du programme Activ'Âge, les habitants de 60 ans et plus ont bénéficié d'activités et assisté à des conférences ou ateliers pour « mieux vivre sa retraite et bien vieillir ».

Enfin, les adolescents de notre commune pourront de nouveau profiter en février, comme à chaque période de vacances scolaires, des animations de Activ'Jeun, en partenariat avec le service Enfance-Jeunesse de Talmont Saint Hilaire.

**Je vous souhaite une belle année,  
la santé, le bonheur, la réussite et le  
meilleur pour 2022.**

**Prenez soin de vous.**

**Marc Hillairet,**

**Maire de Grosbreuil**

*Marc Hillairet, Maire de Grosbreuil*

*Et le Conseil Municipal  
Vous souhaitent leurs  
Meilleurs vœux*

**2022**



**Grosbreuil**

ÉTAT *civil*

17  
NAISSANCES

05  
DÉCÈS

dont 8 transcriptions  
de décès

01  
PARRAINAGE  
CIVILS

05  
MARIAGES

14  
PACS  
2 dissolution  
de PACS



URBANISME

38  
PERMIS DE  
CONSTRUIRE

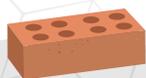
- 19 maisons individuelles
- 9 extensions
- 7 annexes
- 3 exploitations agricoles

02  
PERMIS  
D'AMÉNAGER

- 2 lotissements

46  
DÉCLARATIONS  
PRÉALABLES

- 11 annexes / 7 piscines
- 9 divisions en vue de construire
- 5 services publics / 3 extensions
- 11 modifications d'aspect extérieur



# COMPTES RENDUS *des conseils municipaux*

**Vous trouverez dans ce numéro une synthèse des décisions principales prises lors des conseils municipaux de l'année 2021. Retrouvez l'intégralité des comptes rendus sur [www.grosbreuil.fr](http://www.grosbreuil.fr)**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 15.01.2021**

Restaurant scolaire : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à compter du 18.01.21 au 06.07.21 inclus.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 25.01.2021**

Cette séance est exclusivement consacrée à l'élection de l'adjoint suite à démission ainsi qu'aux délibérations qui en découlent afin d'assurer la continuité de la gestion des affaires communales.

### **CONVOCATION D'URGENCE ET INSTALLATION DU CONSEILLER SUIVANT DE LISTE.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 11 Janvier 2021, Monsieur le Sous Préfet l'a informé de la démission de Monsieur Henri PAUZION de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de conseiller municipal. La désignation doit se faire parmi les conseillers du même sexe que celui auquel ils sont appelés à succéder.

Monsieur ENFRIN Laurent, conseiller suivant de la liste a accepté de rejoindre le Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'accepter la convocation envoyée en urgence le 21.01.2021 à Monsieur ENFRIN Laurent, conseiller suivant de liste acceptant de siéger au conseil municipal

- De prendre en considération l'installation de Monsieur ENFRIN Laurent au Conseil Municipal

### **ELECTION DE L'ADJOINT AU MAIRE, SUITE À DÉMISSION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Article 1<sup>er</sup>** : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Article 2** : Procède à la désignation du deuxième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

**Article 3** : Monsieur Alain GUILMENT est désigné en qualité de deuxième Adjoint au Maire.

### **DÉSIGNATION DU NOUVEL ADJOINT AUX COMMISSIONS MUNICIPALES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accepter les délégations de finances communales, Développement économique, commerces, artisanat et Environnement cadre de vie pour le nouvel adjoint, Monsieur Alain GUILMENT.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 09.02.2021**

### **PRÉSENTATION DU LOTISSEMENT « LES PYRUS I ET II ».**

La société SIPO PHILAM est venue présenter au Conseil Municipal le projet et le règlement du lotissement privé « Les Pyrus I et II ». Ces deux lotissements situés rue du printemps représentent 21 parcelles de 350 à 496 m<sup>2</sup> ainsi que 3 lots pour des logements aidés confiés à un bailleur social. L'aménagement, la superficie et l'orientation des parcelles répondent à la réglementation actuelle avec le souci de préservation des haies existantes.

La commercialisation des parcelles est prévue au deuxième trimestre pour un début des travaux à l'automne 2021.

### **LOTISSEMENT LES PYRUS : CONVENTION DE TRANSFERT À LA COMMUNE DES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNS (HORS RÉSEAU EU)**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide**

- De compléter la convention avec des précisions à l'article 1 :

La présente convention a pour objet de définir les modalités du contrôle par la commune, des études, et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs de ce projet qui ont été énumérés précédemment et dont la prise en charge est envisagée par la commune après leur achèvement et que 90% des constructions soient terminées.

- D'émettre un avis favorable à la convention ainsi modifiée pour le transfert à la Commune de

GROSBREUIL des espaces et équipements communs (hors réseau EU) avec la société SIPO PHILAM ;

### **DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

À consulter sur [www.grosbreuil.fr](http://www.grosbreuil.fr) rubrique « Vie municipale ».

### **REVERSEMENT INTÉGRAL DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE À L'ASSOCIATION LA HALTE AUX FRIPONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de reverser à l'association halte aux fripons un montant de 19 140.30 € correspondant à 100% de la subvention de la CAF.



**PLACE DES MEUNIERIS : AVENANTS LR BOIS - SNCV - SNGE - TEXIER**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable aux avenants listés ci-dessous ;

**Avenant n° 1 - LOT 7** LR BOIS 535€ HT / 642€ TTC  
Fabrication et pose meuble bar

**Avenant n° 2 - LOT 14** SNCV 346.95€ HT / 416.34€ TTC  
Modifications alimentations bar

**Avenant n° 2 - LOT 13** SNGE 699.88 € HT / 839.86€ TTC  
Modifications alimentations bar

**Avenant n° 2 - LOT 8** TEXIER 175 € HT / 210 € TTC  
Reprise du bar suite modification

**PLACE DES MEUNIERIS : DC4 MODIFICATIVE DE L'ENTREPRISE FOUCHER-AGESIBAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable à la déclaration de sous-traitance de la SAS AGESIBAT;

**CESSION PARCELLE AD 220 - ROUTE DES LUCTIÈRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable à la cession de la parcelle non bâtie cadastrée section AD numéro 220 d'une superficie de 3762 m<sup>2</sup> à la société ADVC pour un montant de 5 € HT le m<sup>2</sup> ;
- Dit que les frais de bornage, de notaire et de branchement seront à la charge de l'acquéreur ;

**TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL DE L'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE**

Considérant l'intérêt d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour la mise en cohérence de la planification sur le territoire de Vendée Grand Littoral ; intérêt débattu en conférence des maires et développé lors du conseil communautaire du 4 novembre 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

1. De se prononcer en faveur du transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » en l'intégrant au bloc de compétences obligatoires : « Aménagement de l'espace », des statuts de la communauté de communes Vendée Grand Littoral,
2. De valider le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral.

 **CONSEIL MUNICIPAL DU 30.03.2021**

**PRÉSENTATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE GRAND LITTORAL**

Monsieur le président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, Maxence de Ruyg, Monsieur Loïc CHUSSEAU, Vice Président et Monsieur Thierry Cadue, Directeur des services techniques sont venus présenter au Conseil Municipal la mise en œuvre de la tarification incitative pour la gestion des déchets.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les habitants de la communauté de communes recevront une facture comprenant un part forfaitaire de 6 levées, proportionnelle à la taille du bac et une facturation supplémentaire à partir de la 7<sup>ème</sup> levée.

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter le Compte Administratif « Commune » de l'exercice 2020 qui présente :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 139 989.86 €	495 862.80 €
Recettes	1 512 669.24 €	1 044 720.69 €
Excédent de clôture	372 679.38 €	548 857.89 €

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2020 du Receveur Municipal pour la Commune.

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats suivants :

- 372 679.38 € en section de fonctionnement,
- 548 857.89 € en section d'investissement.

	RESULTAT 2020	AFFECTATION 2021	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	372 679.38 €	1068 - Fonctionnement capitalisé	351 679.38 €
		002 - Résultat de fonctionnement	21 000.00 €
Section d'investissement	548 857.89 €	001 - Résultat d'investissement	548 857.89 €

**FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter et d'appliquer les taux suivants pour l'année 2021 :

Taxe d'habitation	23.30 %
Taxe foncière bâtie	10.70 %
Taxe foncière non bâtie	34.33 %

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour 2021 qui s'équilibre comme suit :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 460 350.00 €	1 208 831.47 €
Recettes		

**BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIERES ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter le Compte Administratif « PLACE DES MEUNIERES » de l'exercice 2020 qui présente 257.67 € de dépenses en fonctionnement et 467 774.05 € de dépenses en investissement.

**BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIERES ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2020 du Receveur Municipal pour la Commune.

**BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIERES AFFECTATION DES RESULTATS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats suivants :  
 - 257.59 € en section de fonctionnement,  
 - 467 774.05 € en section d'investissement.

**BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIERES ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter le Budget Primitif de La Place des Meuniers pour 2021 qui s'équilibre comme suit :  
 - 205 178 € en section de fonctionnement,  
 - 989 673.33 € en section d'investissement.

**BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter le Budget Primitif de La Boutière pour 2021 qui se présente comme suit :  
 - 137 765.30 € en section de fonctionnement,  
 - 68 882.65 € en section d'investissement.

**BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter le Compte Administratif « GITES » de l'exercice 2020 qui présente :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	20 198.86 €	656.15 €
Recettes	26 372.77 €	11 975.96 €
Excédent de clôture	6 173.91 €	11 319.81 €

**BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2020 du Receveur Municipal pour la Commune.

**BUDGET ANNEXE GITES AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats suivants :

	RESULTAT 2020	AFFECTATION 2021	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	6 173.91 €	002 - Résultat de fonctionnement	6 173.91 €
Section d'investissement	11 319.81 €	001 - Résultat d'investissement	11 319.81 €

**BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU BUDGET GITES 2021**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour 2021 qui s'équilibre comme suit :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	22 000.25 €	14 120.06 €
Recettes		

**PLACE DES MEUNIERES : AVENANTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'émettre un avis favorable aux avenants listés ci-dessous :

POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA CELLULE VIDE :

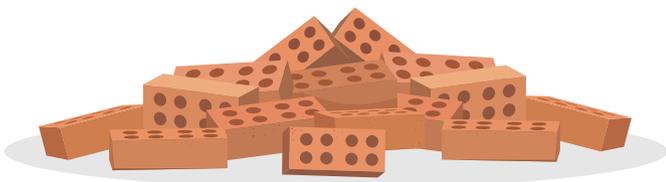
<b>Avenant n° 5</b>	<b>LOT 1</b>	<b>AGESIBAT</b>	<b>4 332.81 € HT</b>
Gros œuvre terrassement			
<b>Avenant n° 2</b>	<b>LOT 4</b>	<b>OUEST ETANCHE</b>	<b>787.41 € HT</b>
Couverture étanchéité			
<b>Avenant n° 3</b>	<b>LOT 7</b>	<b>LR BOIS</b>	<b>1602.00 € HT</b>
Menuiseries bois			
<b>Avenant n° 3</b>	<b>LOT 8</b>	<b>SARL TEXIER</b>	<b>7096.08 € HT</b>
Cloisons sèches isolation			
<b>Avenant n° 1</b>	<b>LOT 10</b>	<b>TECHNI PLAFOND</b>	<b>889.56 € HT</b>
Plafonds suspendus			
<b>Avenant n° 3</b>	<b>LOT 11</b>	<b>SARL BABU WILLY</b>	<b>3321.27€ HT</b>
Revêtements de sols			
<b>Avenant n° 1</b>	<b>LOT 12</b>	<b>TOUZEAU DECO</b>	<b>1328.80 € HT</b>
Peinture			
<b>Avenant n° 3</b>	<b>LOT 13</b>	<b>SNGE</b>	<b>6 112.91€ HT</b>
Electricité			
<b>Avenant n° 3</b>	<b>LOT 14</b>	<b>SNCV</b>	<b>7319.07 € HT</b>
Plomberie sanitaire chauffage ventilation			
<b>Avenant n° 1</b>	<b>LOT 15</b>	<b>SAMSIK</b>	<b>108.30 € HT</b>
Nettoyage			
<b>TOTAL CELLULE VIDE</b>			<b>32 898.21 € HT</b>

HORS AMÉNAGEMENT DE LA CELLULE VIDE :

<b>Avenant n° 2</b>	<b>LOT 7</b>	<b>LR BOIS</b>	<b>- 681€</b>
Moins valeur local avocat façades de placard			
<b>Avenant n° 2</b>	<b>LOT 17</b>	<b>COLAS</b>	<b>4 568.50 € HT</b>
Modifications arrivées parcelles futurs logements			

**PLACE DES MEUNIERES : BAUX COMMERCIAUX ET BAIL PROFESSIONNEL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de donner son accord pour autorise Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer les baux commerciaux et le bail



professionnel à intervenir dans les conditions fixées ci-dessous ;

#### BAUX COMMERCIAUX :

##### **1. Pour le bar restaurant :**

- Situé place des Meuniers avec Madame BERNARD, gérant de la société O'Grosbreuil
- Le bail est consenti pour une durée de 3-6-9 ans avec un loyer de 650 € H.T à compter du 15 Avril 2021.
- Montant de la location de la licence IV proposée à 50 € par mois : vote à l'unanimité
- Montant du dépôt de garantie : un trimestre de loyer lorsque le loyer est payable d'avance.

##### **2. Pour l'auto-école :**

- Situé place des Meuniers avec M. BAUDRY gérant de la société Etap'Permis
- Le bail est consenti pour une durée de 3-6-9 ans avec un loyer de 540 € H.T à compter du 15 Avril 2021.
- Montant du dépôt de garantie : un trimestre de loyer lorsque le loyer est payable d'avance.

##### **3. Pour la superette :**

- Situé place des Meuniers avec Mme FERRE., gérant de la superette.
- Le bail s'inscrit dans la continuité du bail actuel avec une mise à jour du loyer à 640 € H.T depuis la délibération du Conseil Municipal du 05.10.2020.

#### BAIL PROFESSIONNEL :

##### **Pour le local avocat :**

- Situé place des Meuniers avec Mme Lizière, Avocate
- Le bail est consenti avec un loyer de 300 € H.T à compter du 15 Avril 2021.
- Montant du dépôt de garantie : un trimestre de loyer lorsque le loyer est payable d'avance.

#### **ACQUISITION MICRO TRACTEUR**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable à l'acquisition du microtracteur John Deere pour un montant de 27 170 € HT avec une reprise de 7000 € auprès de la société Equip'jardin Atlantic
- D'émettre un avis favorable au contrat d'entretien de 5 ans pour un montant total de 3 350.10 € pour 2000 heures avec utilisation annuelle de 400 heures.

#### **VENTE TERRAIN : MISE À JOUR DE LA DÉLIBÉRATION DU 13.01.2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver la cession à Madame CHOISSET Annie de la parcelle cadastrée section D 1305 d'une contenance de 89 m<sup>2</sup> au prix des domaines fixé à 3500 € HT
- D'indiquer que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur

#### **LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

La loi de transformation de la Fonction Publique en date du 6 août 2019 est venue réduire les compétences des Commissions

Administratives Paritaires pour les recentrer sur les décisions individuelles défavorables aux agents.

Ainsi, l'ensemble des décisions relatives à la mobilité des agents, ainsi que les avancements de grade et la promotion interne, ne seront plus soumis pour avis préalable de cette instance, elles seront guidées par les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Les LDG vont dorénavant constituer le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité. Elles permettent de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'émettre un avis favorable au projet d'instauration des lignes directrices de gestion

#### **CONVENTION ACTIV JEUN 2021-2023.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable à la convention Activ Jeun entre les communes de GROSBREUIL et de TALMONT SAINT HILAIRE pour l'organisation des animations auprès des jeunes de 11 à 17 ans regroupées sous la dénomination « ACTIV JEUN » pour une période de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

#### **AVENANT N°2 CONVENTION BALAYAGE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable à l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition du balayage avec la communauté de communes Vendée Grand Littoral pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Mars 2021.

#### **DEMANDE DE LABELLISATION D'UN SENTIER PÉDESTRE AU LABEL VENDÉE RANDO**

La communauté de communes du pays des Achards souhaiterait faire labelliser le sentier de la vallée de la Ciboule, par le Département. Le dossier est en cours d'instruction par leurs services.

Un chemin étant mitoyen avec la commune de Grosbreuil, le sentier des gaulois, il leur est nécessaire d'avoir votre autorisation, via une délibération.

La communauté de communes du pays des Achards continuera l'entretien du chemin qu'elle effectue depuis 2007 sur ce tronçon.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des critères requis pour une labellisation de sentier au label Vendée Rando et après avoir délibéré :**

- Sollicite la labellisation Vendée Rando auprès du Département du sentier dénommé : « Vallée de la Ciboule » situé sur la commune de GROSBREUIL



- Autorise Monsieur le Maire, Marc HILLAIRET, à signer une convention avec le Département visant à définir les obligations de chacune des deux parties dans le cadre de la labellisation du sentier ou des sentiers au label Vendée Rando.
- Autorise la diffusion et l'exploitation des données (cartographiques et numériques) dans le S.I.G. départemental et la mise à disposition des données à Géo Vendée.
- Autorise la promotion du sentier (cartographique et numérique) dans les outils de promotion numériques ou papiers.

**La collectivité sollicitant le label s'engage à :**

- S'assurer ou faire assurer l'entretien régulier

(débroussaillage et élagage de l'itinéraire), au moins une fois par an, pour permettre le passage des randonneurs et favoriser la continuité des tracés,

- Garantir le balisage du (ou des) itinéraire(s) susmentionné(s) par un suivi bisannuel (balisage propre, visible et bien positionné, accessibilité du sentier et du parking, panneau de départ ou plaquette bien positionné(e)...),
- Installer au départ du sentier la signalétique fournie par le Département (bornes, plaquettes « Vendée Rando » ou adhésifs, panneau de départ...),
- Garantir le respect des critères qui ont permis l'attribution de l'agrément « Vendée Rando ».

 **CONSEIL MUNICIPAL DU 22.04.2021**

**FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES 2021 - DELIBERATION MODIFICATIVE**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 30 Mars 2021, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'appliquer le maintien des taux de l'année 2020, à savoir :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>23.30 %</b>
<b>Taxe foncière bâtie</b>	<b>10.70 %</b>
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	<b>34.33 %</b>

Or, la Direction des finances publiques et la Préfecture de la Vendée a interpellé la Mairie en indiquant que la délibération du 30 mars 2021 devra être modifiée afin d'intégrer le taux départemental concernant la taxe sur le foncier bâti.

La délibération ne doit, par ailleurs, pas viser le taux de la taxe d'habitation.

Vu le taux de la part départementale de 16.52 % à intégrer à la taxe foncière bâtie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De modifier la délibération du 30 Mars 2021, intervenue avant le 17 avril (date limite de vote de la fiscalité en application des dispositions de l'article 1639A du code général des impôts) et qui reste la délibération de base.
- D'appliquer les taux suivants pour l'année 2021 :

<b>Taxe foncière bâtie</b>	<b>10.70 % + 16.52 % de part Départementale = 27.22 %</b>
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	<b>34.33 %</b>

 **CONSEIL MUNICIPAL DU 04.05.2021**

**PRÉSENTATION DES LOGEMENTS VENDÉE HABITAT**

Vendée Habitat et l'architecte des Ateliers du Large ont présenté au Conseil Municipal le projet de construction des huit logements situés place des Meuniers.

Le projet a également été présenté aux propriétaires riverains.

Les plans des constructions ont été travaillés de façon à préserver la végétation existante et respecter l'architecture locale.

Il s'agit de huit logements dont deux logements à étage et deux destinés aux personnes bénéficiant du maintien à domicile.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 2ème trimestre 2022 et la livraison pour l'été 2023.

**DEMANDE D'EXONÉRATION DE LA TAXE COMMUNALE SUR LES TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 14 voix contre, 3 abstentions de ne pas supprimer la taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles instituée par délibération du 19.12.2006 et du 27.02.2007

**RÉGULARISATION DES DÉLIBÉRATIONS DU 19.12.2006 ET DU 27.02.2007**

Le Conseil Municipal ayant décidé de ne pas supprimer la taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles, il convient de régulariser les délibérations du 19.12.2006 et du 27.02.2007 afin de mettre à jour le taux de la taxe sur les terrains nus rendus constructibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De mettre à jour le taux de la taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles instituée par délibération du 19.12.2006 et du 27.02.2007
- De maintenir l'institution et l'application de cette taxe sur la commune aux cessions intervenues depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007
- De mettre à jour le taux de la taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles à 10 % du prix de cession du terrain conformément à l'article 1529 du CGI

**CESSION PARCELLES AB 61 ET AB62**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable à la cession des parcelles non bâties cadastrées section AB numéro 61 et 62 d'une superficie totale de 9a et 99 ca au pôle santé qui en fait la demande pour un montant de 65.70 € HT le m<sup>2</sup> à la société ETONOMETTE (pôle santé);
- Dit que les frais de bornage, de notaire et de branchement seront à la charge de l'acquéreur ;

**LOYER AUTO-ÉCOLE : RECTIFICATION DU MONTANT DU LOYER EN HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De rectifier les délibérations des 05.10.2020 et du 30.03.2021. sur le montant du loyer de l'auto école en HT.
- De fixer le montant du loyer de l'auto école place des Meuniers à 450 € HT qui correspond à 540 € TTC.

**PLACE DES MEUNIERES : AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL COMMERCIAL POUR LE LOCAL DU PISCINISTE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De donner son accord pour autorise Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET, à signer le bail commercial à intervenir dans les conditions fixées ci-dessous ;
- Pour le local pisciniste :
- Situé place des Meuniers avec Monsieur Mongey, gérant de la société PSM
- Le bail est consenti pour une durée de 3-6-9 ans avec un loyer de 300 € H.T à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.
- Montant du dépôt de garantie : un trimestre de loyer lorsque le loyer est payable d'avance.

**DEMANDE D'EXONÉRATION DU MOIS D'AVRIL 2021 POUR UN COMMERÇANT AMBULANT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'exonérer la redevance du mois d'avril 2021 à Monsieur Nadeau.

**DÉLÉGATION AU MAIRE POUR DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DEPUIS TRANSFERT COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De donner délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, en vue d'exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption urbain défini par le code de l'urbanisme, sur le territoire communal en zones urbaines

U et d'urbanisation future AU du PLU, hors zones à vocation économique UE et 1AUe, et de déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 de ce même code, et ce pour la zone UB.

- D'autoriser Monsieur le Maire, au titre de ses pouvoirs propres, à confier l'exercice de cette compétence à un ou plusieurs Adjointes ou conseillers municipaux, conformément aux dispositions des articles L.2122-18 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et dans le respect des délégations accordées.

**PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE SIVU PISTE ROUTIÈRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable à la participation de la commune 2021 pour le syndicat mixte pour l'installation et le fonctionnement d'une piste routière qui correspond à un montant de 1812.20 €

**CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA HALTE AUX FRIPONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable à la convention d'objectifs entre la Commune et l'association « la halte aux fripons » pour le versement du solde intégral de subvention de 30 000 € à l'association « la halte aux fripons » après signature des deux parties ou, à minima de 3 750 € en mai et 26 250 € en juin

**INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE 2021-2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De maintenir l'accès à la culture pour les enfants des écoles de la commune en poursuivant les interventions musique et danse pour l'année scolaire 2021-2022 à raison de 8 heures par classe pour les cycles 2 et 3, soit 56 heures maximum pour l'année ;
- De solliciter l'accompagnement organisationnel du Conseil Départemental pour l'année scolaire 2021-2022.

 **CONSEIL MUNICIPAL DU 29.06.2021****PRÉSENTATION DU PROJET DU PÔLE SANTÉ PAR LES MÉDECINS**

L'équipe médicale et paramédicale de Grosbreuil est venue présenter son projet de construction d'une maison médicale aux conseillers municipaux. L'implantation de ce projet est prévue entre la pharmacie et le rond point de la place des Meuniers sur un terrain communal viabilisable à la configuration complexe. L'intégration architecturale et le dynamisme de l'équipe médicale et paramédicale de Grosbreuil ont été soulignés par les conseillers qui ont remercié l'équipe pour leur présence et leur professionnalisme sur la commune, ajoutant qu'ils ont conscience de la chance de bénéficier d'une telle offre de soins à proximité de la pharmacie, participant ainsi grandement à l'attractivité de la commune aujourd'hui et pour l'avenir.

**JURY D'ASSISES 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

De désigner les jurés tirés au sort tels qu'indiqués : LEBOEUF Pierre, TARDE Annette, MATHE Yohann, PACREAU Boris, GRIMAUT Charline, GIGAUD André.

**CESSION DU TERRAIN POUR LE PROJET DU PÔLE SANTÉ**

Monsieur Le Maire fait part du courrier des médecins reçu après la délibération du 04.05.2021 et transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Les conseillers reconnaissent la chance d'avoir une telle offre de santé sur la commune. Suite à ce courrier et compte tenu de la configuration du terrain sur plusieurs niveaux, Monsieur Le Maire propose de revoir la délibération du 04 Mai 2021 sur la cession des parcelles non bâties

Selon l'avis des domaines en date du 12.04.2021, la valeur vénale du terrain objet de la demande, est comprise entre 73 et 77 € HT/m<sup>2</sup> de terrain à bâtir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable à la cession des parcelles non bâties cadastrées section AB numéro 61 et 62 d'une superficie totale de 9a et 99 ca au pôle santé qui en fait la demande pour un montant de 50 € (sans TVA) le m<sup>2</sup> à la société ETONOMETTE (pôle santé) ;
- Dit que les frais de bornage, de notaire et de branchement seront à la charge de l'acquéreur ;

**FONDS DE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

de solliciter, auprès du Département de la Vendée, la demande d'aide au titre du Fonds de Soutien 2021, pour un montant de 39 559,29 €.

**FONDS DE RELANCE DE LA RÉGION À L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES**

La commune de GROSBREUIL porte une opération visant à l'aménagement de la voirie communale pour l'accès à l'école publique, dont le plan de financement est le suivant :

CHARGES en HT		RECETTES (Pas de TVA)		
Aménagement de la rue de l'Atlantique	102 700 €	Département : Fonds de soutien 2021 (Sous réserve de l'attribution)	38.51 %	39 559.29 €
		Fonds de relance à l'investissement des communes (Sous réserve de l'attribution)	20 %	20 540 €
		Autofinancement	41.49 %	42 600.71 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 700 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>102 700 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De solliciter, auprès de la Région des Pays de la Loire, la demande d'aide au titre du fonds de relance à l'investissement;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout document afférent à cette demande de subvention.

**SUBVENTIONS 2021 ET CONTRAT D'ASSOCIATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'attribuer la subvention OGEC et les Subventions pour l'année 2021 tel qu'indiqué ci dessous :
- OGEC pour le contrat d'association : 38 775.68 €
- C.C.A.S. : 2000 €
- Compostons ensemble à GROSBREUIL : 200 €
- Groupement de protection des cultures : 305 €
- Centre Socioculturel du Talmondais - CCT : 550 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Nieul le Dolent : 327.15 €
- RASED (140 élèves x 2.50 €) : 350 €

**SORTIES ET ACTIVITÉS SCOLAIRES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET PRIVÉE**

- D'attribuer pour les sorties et activités scolaires de chaque école un montant forfaitaire de 23 € par élève inscrit au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- **De préciser que :**
  - La subvention sera versée en septembre 2021.
  - Les écoles produiront les factures des sorties à la fin de l'année scolaire 2020/2021.
  - Le mode de calcul sera délibéré annuellement.
- **Photocopie :**
  - D'autoriser la gratuité des photocopies noir et blanc, en nombre raisonnable, (excepté les copies de livres) pour les Associations de la Commune
- **Salle polyvalente :**
  - D'autoriser la gratuité d'utilisation de la Salle Polyvalente

pour les activités à but lucratif :

- 2 fois par an pour toutes les Associations de la Commune

**REMBOURSEMENT GITE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de proposer un remboursement de 117 € à Monsieur CHAUGIER suite à l'annulation de son séjour en raison du covid.

**CONVENTION D'OCCUPATION POUR LA FIBRE OPTIQUE**

La société ALTITUDE INFRASTRUCTURE a besoin de mettre en place des locaux techniques de type shelters, vers lesquels remonter les flux d'abonnés qui seront ensuite livrés à chaque opérateur de détail sur son propre réseau.

Le projet d'implantation est porté par la société AZALEE chargée de conventionner avec les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'émettre un avis favorable à la convention d'occupation du domaine public communal non routier au profit d'azalée.



## LA BOUTIÈRE

Alain GUILMENT, Adjoint aux finances présente le résultat de la consultation des entreprises et concessionnaires pour la viabilisation des 5 Lots de la Boutière :

**Travaux Voirie EU/EP - VALOT : 33 000€ HT**

**Etude de sol - ARGISOL : 1 110.00€ HT**

Terrains en zone aléa moyen argile. Etude de sol mission G1 obligatoire

**Eau potable - VENDEE EAU : 4 034.88€ HT**

**Telecom Etude - SOLUTEL : Ingénierie 874.00€HT**

**Fibre Optique : 938.00€ HT**

**ELEC - ENEDIS : Déivation de réseau 557.19€HT**

**Création de 5 branchements : 4 922.73 € HT**

**TOTAL : 45 436.80 € HT**

Les travaux correspondent à l'aménagement des parcelles et ne comprennent pas l'aménagement du chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable aux devis ci-dessus pour la viabilisation des 5 lots de la Boutière

Service technique - augmentation du temps de travail de 22h à 25h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De porter, à compter du 01.07.2021, de 22 heures à 25 heures le temps hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent technique afin d'assurer les nécessités de service notamment en entretien des bâtiments communaux et en gestion des gîtes communaux.
- De préciser que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2021

## SERVICE RESTAURANT SCOLAIRE - CONTRATS ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉS

Anne-Lise BRUNET, Première adjointe informe l'assemblée que suite à la nécessité d'aménager le poste d'un agent titulaire du service restaurant scolaire et suite au départ en

retraite d'un agent du même service, une réflexion doit être réalisée sur la mise au point de l'organisation du service pour l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De créer deux emplois temporaires :
- Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984
- **Durée :**
  - Contrat n°1 :
    - > Du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 07 juillet 2022 : 19 heures hebdomadaires en période scolaire
    - > Nature des fonctions : Aide cuisine et Service de restauration scolaire
  - Contrat n°2 :
    - > Du 13 septembre 2021 au 07 juillet 2022 : 24h45 hebdomadaires en période scolaire et 15h30 hebdomadaires une semaine sur deux en période de vacances scolaires
    - > Nature des fonctions : Aide cuisine et Service de restauration scolaire et périscolaire
- Niveau de recrutement : Adjoint technique catégorie hiérarchique C

## MOBILITÉ POUR VENDÉE GRAND LITTORAL AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De se prononcer en faveur de la prise de compétence Organisation de la Mobilité au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et de modifier les statuts de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral en y ajoutant la compétence supplémentaire n°II.12 « Organisation de la Mobilité » telle que définie à l'article L 1231-1-1 du Code des Transports,
- De valider le projet de statuts modifiés de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30.08.2021

### OPÉRATION N° 661 - RELANCE D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À LA RÉALISATION ET AU SUIVI DE TRAVAUX DE VOIRIE, RÉSEAUX DIVERS ET D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à relancer une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation et au suivi de travaux de voirie, réseaux divers et d'aménagements paysagers.

### AIDE EXCEPTIONNELLE À LA REPRISSE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant total de 10 000 € partagé par le nombre de licenciés/adhérents :

- à chaque association sportive
- à chaque association culturelle
- dont le siège est installé sur la commune,
- en fonction du nombre de licenciés/adhérents à la rentrée de septembre 2021.

Cette aide sera versée sous la condition d'une réduction du prix de la licence ou de l'adhésion avec justificatif à fournir : nombre de licenciés/adhérents au 31 octobre 2021.

Il est proposé au Conseil municipal de voter une aide à la reprise sportive et culturelle aux associations communales sur la base du nombre de licencié ou adhérent au 31.10.2021 pour l'année 2021-2022.

La subvention exceptionnelle sera versée directement aux associations.



**DEVIS ELAGAGE POUR LE PASSAGE DE LA FIBRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable au devis de la société PROUTEAU d'un montant de 4 200 € HT soit 5 040 € TTC pour l'élagage des buissons de routes derrière les fils téléphoniques sur une longueur de 42 kms afin de permettre le passage de la fibre optique.

**DEVIS POUR LES TRAVAUX DE LA SACRISTIE, DÉMOUSSAGE DE LA COUVERTURE DE L'ÉGLISE ET ENTRETIEN DE LA TOITURE DE LA MAIRIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable au devis de la société COUTANT Alain d'un montant de 17 517.19 € HT soit 21 020.63 € TTC pour les travaux sur la sacristie, le démoissage de la couverture de l'Eglise et l'entretien de la toiture de la Mairie.

**LETTREGE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable au devis de l'entreprise ENALES ACHARDS pour un montant de 2631 € HT soit 3157.20€ TTC pour le lettrage des bâtiments communaux

PAYFIP : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

PayFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire. Le dispositif étant accessible 24h/24 et 7 jours/7, les modalités de règlement sont simples à utiliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TIPI proposée par la DGFIP
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.
- Précise que le dispositif sera mis en place pour les régies communales ainsi que pour le restaurant scolaire.

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA SAPL AGENCE DE SERVICE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE VENDÉE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable au rapport des représentants des collectivités membres de l'Assemblée spéciale aux Conseils d'administration pour l'année 2020.

**SERVICE RESTAURANT SCOLAIRE - CONTRAT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS**

Anne-Lise BRUNET, Première adjointe rappelle à l'assemblée que suite à la nécessité d'aménager le poste d'un agent titulaire du service restaurant scolaire et suite au départ en retraite d'un agent du même service, le Conseil

Municipal avait décidé le 29.06.2021 de créer deux emplois temporaires :

- motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984

**Durée :**

- Contrat n°1 :

> Du 1er septembre 2021 au 07 juillet 2022 : 19 heures hebdomadaires en période scolaire

> Nature des fonctions : Aide cuisine et Service de restauration scolaire

- Contrat n°2 :

> Du 13 septembre 2021 au 07 juillet 2022 : 24h45 hebdomadaires en période scolaire et 15h30 hebdomadaires une semaine sur deux en période de vacances scolaires

> Nature des fonctions : Aide cuisine et Service de restauration scolaire et périscolaire

Après plusieurs entretiens pour le poste du contrat n°1, il s'avère qu'aucun candidat n'a pu être retenu car soit le profil ne correspondait pas, soit les candidats déclinaient leur candidature après avoir été retenu.

Au vu de la situation et des nécessités de service, un aménagement de planning a été revu et proposé au candidat retenu pour le contrat n°2 qui l'a accepté.

Par conséquent, le candidat retenu pour le contrat n°2 effectuera également le renfort en cuisine de 9h à 13h45 chaque jour scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De créer un emploi temporaire :

- Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984

- durée :

> Du 16 septembre 2021 au 07 juillet 2022 : 39h00 hebdomadaires en période scolaire et 15h30 hebdomadaires une semaine sur deux en période de vacances scolaires correspondant à un temps de travail à temps complet de 35h avec le cas échéant, paiement des heures supplémentaires réalisées

- Nature des fonctions : Aide cuisine et Service de restauration scolaire et périscolaire

- Niveau de recrutement : Adjoint technique catégorie hiérarchique C

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants,

- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.



 **CONSEIL MUNICIPAL DU 05.10.2021****LETRAGE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Vu la réactualisation du devis en raison de l'augmentation des coûts et de la modification de couleur des lettrages,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable au devis de l'entreprise ENALES ACHARDS pour un montant de 3293 € HT soit 3951.60€ TTC pour le lettrage des bâtiments communaux

**DEMANDE DE LOCATION DU GITE POUR PÉRIODE HIVERNALE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De statuer sur le principe de mise à disposition du petit gîte communal n° 85G292003 pour l'accueil d'une famille éligible au dispositif hivernal ;
- De prévoir les modalités d'hébergement suivantes :
  - De fixer le loyer mensuel à 400 € en plus des charges locatives (eau, électricité) ;
  - De fixer le montant de la caution à 400 € ;
  - De fixer une date de début de location au 2 novembre 2021 et une fin de location au 31 Mars 2022

**OPÉRATION N°661 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA ZONE D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE SPORTS, DE LOISIRS ET D'ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'analyse de l'offre,
- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté le bureau d'étude S.A.E.T /Coté paysage pour un forfait provisoire de rémunération de 28 200 euros HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant et toutes les pièces s'y rapportant,
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal

**OPÉRATION N°661 - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION TRAVAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA ZONE D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE SPORTS, DE LOISIRS ET D'ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à lancer la consultation de travaux selon une procédure adaptée pour l'aménagement de sécurité de la RD21, Terrassement voirie assainissement" relatif à l'aménagement de la zone 1AUL ainsi que pour la viabilisation de la rue de l'atlantique
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2022.

**AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA MAIRIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'émettre un avis favorable à la réalisation de l'agencement intérieur de la Mairie pour un montant global de 12 959.38 € TTC ;

Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'émettre un avis favorable à la convention du SYDEV de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique

Demande d'aide financière de la Halte aux Fripons

Monsieur Le Maire, présente la demande de l'association La Halte aux fripons pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3500 € par mois jusqu'à la fin de l'année pour les dépenses de personnel supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de reporter ce point en raison du manque d'éléments d'informations et de rencontrer à nouveau l'association afin de préciser leur demande d'aide financière.

**REPORT DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR BUDGET**

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre et que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'ouvrir les crédits en section d'investissement avant l'adoption du budget 2022 (hors restes à réaliser et opérations d'ordre) dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent :



**BUDGET PRINCIPAL :**

Chapitres	Année 2021	25 % Reportés sur 2022
20	106 000.00 €	26 500.00 €
2031	100 000.00 €	25 000.00 €
2051	6 000.00 €	1 500.00 €
204	230 000.00€	57 500.00 €
2041582	230 000.00 €	57 500.00 €
21	424 330.00 €	106 082.50 €
2111	100 000.00 €	25 000.00 €
2128	20 000.00 €	5 000.00 €
2138	20 000.00 €	5 00.00 €
2152	191 000.00 €	47 750.00 €
21568	1 000.00 €	250.00 €
21571	35 330.00 €	8832.50 €
2181	30 000.00 €	7 500.00 €
2183	6 000.00 €	1 500.00 €
2184	1 000.00 €	250.00 €
2188	20 000.00 €	5 000.00 €
23	345 501.47 €	86 375.37 €
2313	345 501.47 €	86 375.37 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 105 831.47 €</b>	<b>276 457.87 €</b>

- D'ouvrir ces crédits au budget « Principal » 2022

**BUDGET GITES :**

Chapitres	Année 2021	25 % Reportés sur 2022
21	13 320.06 €	3 330.01 €
2138	500.00 €	125.00 €
2184	2 820.06 €	705.01 €
2188	10 000.00 €	2 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 320.06 €</b>	<b>3 330.01 €</b>

- D'ouvrir ces crédits au budget « Construction de commerces place des Meuniers » 2022

**BUDGET LA BOUTIERE :**

Chapitres	Année 2021	25 % Reportés sur 2022
35	68 882.65 €	17 220.66 €
3555	68 882.65 €	17 220.66 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 882.65 €</b>	<b>17 220.66 €</b>

- D'ouvrir ces crédits au budget « la boutière » 2022
- D'ouvrir ces crédits au budget « Gites » 2022

**BUDGET PLACE DES MEUNIERIS :**

Chapitres	Année 2021	25 % Reportés sur 2022
20	2 800.00 €	700.00 €
2031	2 800.00 €	700.00 €
21	35 000.00 €	8 750.00 €
2138	33 000.00 €	8 250.00 €
2184	2 000.00 €	500.00 €
23	450 099.28 €	112 524.82 €
2313	450 099.28 €	112 524.82 €
<b>TOTAL</b>	<b>487 899.28 €</b>	<b>121 974.82 €</b>

**CRÉATION ET CONSTITUTION D'UNE COMMISSION "DÉVELOPPEMENT FONCIER"**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la constitution d'une commission « Développement foncier» afin de constituer des réserves foncières et répondre ainsi à une forte demande de terrain sur la commune.

Un vote à bulletin secret est organisé. Mathilde TIGNOLA et Chloé MERLET procèdent au dépouillement des votes à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable à création et à la constitution d'une commission « Développement foncier» afin d'étudier le changement de zonage avec le PLUi et de constituer des réserves foncières et répondre ainsi à une forte demande de terrain sur la commune.
- De procéder à la désignation des membres de la commission :

**Les membres de la commission urbanisme :**

- |                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Marc HILLAIRET        | 5. Xavier JOSLAIN  |
| 1. Christiane DOUTEAU | 6. Chloé MERLET    |
| 2. Alain GUILMENT     | 7. Didier PROUTEAU |
| 3. Claude POIRAUD     | 8. Franck VRIGNON  |
| 4. Laurent ENFRIN     |                    |

**LOCAL 2 QUATRO RUE DE LA RIVIÈRE : CHANGEMENT DE DESTINATION ET D'UTILISATION, RÈGLES D'OCCUPATION ET NOUVEAU NOM.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De fixer les modalités d'occupation suivantes pour le local communal situé 2 quatre rue de la Rivière:
- Utilisation pour les associations communales et organismes agricoles de la commune (syndicat, associations)
- Occupation à titre gratuit
- Nouveau nom : SALLE DU BOURG



 **CONSEIL MUNICIPAL DU 29.II.2021**

**TAXE D'AMÉNAGEMENT 2022**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

1) De fixer le taux de 3.2 % sur l'ensemble du territoire communal ;

2) De reconduire les exonérations déjà prises en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme,

1° Dans la limite de 50 % de leur surface, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;

Et

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

Et

3° Dans la limite de 50 % de leur surface, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

3) de reconduire les exonérations facultatives suivantes :

4° Les locaux à usage industriel **ET** artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du présent code (exonération totale de la surface) ;

5° Les abris de jardin, **les pigeonniers et colombiers** soumis à déclaration préalable (exonération totale de la surface).

4) de préciser que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit annuellement. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

5) l'article 43 de la loi 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 a étendu l'exonération facultative concernant les abris de jardin aux « pigeonniers et colombiers ».

Ainsi les collectivités ayant déjà délibéré pour exonérer les abris de jardin, comme c'est le cas pour GROSBREUIL, verront automatiquement cette exonération étendue aux pigeonniers et colombiers.

**AIDE EXCEPTIONNELLE À LA REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- De verser une aide exceptionnelle de 10€/adhérent ou licencié, pour l'année 2021-2022, à chaque association sportive et culturelle listée dans le tableau ci-dessous, dont le siège est installé sur la commune, en fonction du nombre de licenciés/adhérents au 31.10.2021 :

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Effectifs / Adhérents	Montant de la réduction par licencié / adhérent	Montant de la réduction par association	Forme du justificatif de la réduction du prix	Justificatifs à produire avant le 31/12/2021			
Familles rurales - Présidente loisirs créatifs	12	10 €	120,00 €	Engagement du président de l'association de réduire le montant de la licence ou de l'adhésion	1. Engagement du président de l'association de réduire le montant de la licence ou de l'adhésion 2. Statuts de l'association			
Club Feuilles Automne - Secrétaire	111		1 110,00 €					
Faerie	17		170,00 €					
Grosbreuil Hier et Aujourd'hui - Président	22		220,00 €					
La scène d'Arpaillage	4		40,00 €					
Théâtre Entracte	23		230,00 €					
UNC - Président	50		500,00 €					
<b>Total</b>	<b>239</b>		<b>2 390,00 €</b>					
ASSOCIATIONS SPORTIVES	Effectifs / Adhérents DÉFINITIF							
Badminton - Président	60		600,00 €					
Basket	70		700,00 €					
Archers de Grosbreuil	40		400,00 €					
ESGG - Foot - Président	167		1 670,00 €					
Familles rurales - Présidente GYM YOGA	98		980,00 €					
STE Chasse La Bredouille	9		90,00 €					
STE Chasse Saint Hubert	15	150,00 €						
<b>Total</b>	<b>459</b>	<b>4 590,00 €</b>						
<b>Total</b>	<b>698</b>		<b>6 980,00 €</b>					

- Précise que les bénéficiaires seront les associations citées dans le tableau ci-dessus qui justifieront d'une réduction du prix de la licence ou de l'adhésion, du nombre de licenciés ou d'adhérents au 31/10/2021 et fourniront la copie de leurs statuts, justifiant le siège à Grosbreuil avant le 31/12/2021
- Précise qu'un état liquidatif avec le calcul détaillé des subventions individualisées sera joint au paiement
- Autorise Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

### CONVENTIONS SYDEV - RUE DE L'ATLANTIQUE ET RUE DU POITOU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

#### Rue de l'Atlantique :

- D'émettre un avis favorable aux conventions du SYDEV pour la rue de l'Atlantique - **4 conventions** :

		Montant prévisionnel HT des travaux	Montant de la participation
1	Zone de loisirs : Travaux neufs d'éclairage	54 177 €	37 924 €
2	Zone de loisirs : Extensions	45 277 €	38 621 €
3	Effacement : lié au SDTAN2	75 859 €	22 552 €
4	Effacement : Travaux neufs d'éclairage lié au SDTAN2	17 735 €	12 415 €

#### Rue du Poitou :

- D'émettre un avis favorable à la convention du SYDEV pour la rue du Poitou pour une participation financière d'un montant total de 146 077 € correspondant au cas n°1 (rue du Poitou et rue de la Croix)

### DEMANDE D'OCCUPATION ASALÉE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable à l'occupation de la salle du bourg par l'association Asalée à titre gratuit pour animer des ateliers d'éducation thérapeutique auprès de la patientèle du cabinet médical.

### TÉLÉTRAVAIL - NÉGOCIATIONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'informer les instances consultatives, en vue du comité technique du 15.12.2021 que pour le moment, le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place le télétravail.

### SERVICE ADMINISTRATIF : POURSUITE DU CONTRAT ARTICLE 38 - CRÉATION DE L'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de créer l'emploi d'adjoint administratif territorial, emploi permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 16 décembre 2021, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade d'adjoint administratif territorial, filière administrative.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDEE GRAND LITTORAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **APPROUVE**

- Les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 30 septembre 2021 et 2 novembre 2021.
- Le Pacte Financier et Fiscal 2022-2026 de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral
- La modification de la convention de service commun « Protection de données »
- La modification de la convention de service commun « Urbanisme - Instruction des autorisations d'urbanisme »
- Valide la convention pluriannuelle 2021-2025 avec la Communauté de communes Vendée Grand Littoral dans le cadre de l'organisation du transport des scolaires au spectacle de Noël
- Accepte la refacturation à la commune à raison de 1/20 du coût total du transport des scolaires pris en charge par la Communauté de communes,
- Prend acte du rapport d'activités 2020 de Vendée Grand Littoral, présenté en séance communautaire le 29 septembre dernier
- Prend acte du rapport d'activités 2020 du service de gestion des déchets ménagers de Vendée Grand Littoral, présenté en séance communautaire le 23 juin dernier
- Emet un avis favorable pour l'installation d'un Panneau de 2 m<sup>2</sup> portrait pitch 4, installé gratuitement par la communauté de communes Vendée Grand Littoral
- Prend acte Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau et de l'assainissement au titre de l'année 2020 adopté par le Conseil Communautaire le 29 septembre dernier ainsi que la note liminaire présentant les principaux indicateurs de la commune.
- DECIDE :

#### 1. De valider le projet de statuts de Vendée Grand Littoral adopté en séance communautaire le 29 septembre 2021 incluant les prises de compétences :

- « *Coordination et soutien aux activités sportives éducatives du programme communautaire, dans le périmètre de la Communauté de communes, en milieu scolaire (maternelle et élémentaire) pour l'ensemble des écoles du territoire, comprenant le transport* »,
- « *Voirie cyclable d'intérêt communautaire pour les itinéraires de Niveau 1a du Schéma Directeur cyclable adopté le 3 mars 2021* »,

#### 2. Que ces modifications statutaires prendront effet au 1er janvier 2022,

#### 3. De valider la convention de coopération pour les interventions en milieu scolaire - activités EPS, entre la Communauté de communes Vendée Grand Littoral et la commune.

## RETOUR EN IMAGE SUR L'ANNÉE 2021



*Iron Man*



*Chapuze*



## Téléthon



## Marché de Noël



## CENTRE DE SECOURS *Nieul-le-Dolent*

La cérémonie de la Sainte Barbe s'est déroulée cette année sur la commune de Grosbreuil.

Le bilan opérationnel sur l'année 2021 reste sensiblement identique à celui de l'an passé avec environ 380 interventions.

### L'EFFECTIF AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 EST DE 32 SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :

#### • Nouvelles Recrues :

- Julien CHAPELAIN .
- Elisa MARTIN.
- Aurélien PAUL.
- Grégory BORDERON (La Boissière des Landes).

#### • Cessations d'activité :

- Aymeric CITAIRE (Bataillon Marins Pompiers Marseille)
- Amandine LACHEVRE.

#### • Mutations :

- Chloé GILBERT (mutée au CS La Mothe Achard)
- Marine VINCENT (mutée au CS Saint Jean de Monts)
- Mutation prévue en début d'année 2022 Justin MERCIER et Erwan DAHAI vers le CS La Mothe Achard.

### LES PROMUS ET DÉCORÉS DE L'ANNÉE 2021:

#### • Grades :

- Mathieu JAULIN est promu au grade d'Adjudant Chef.
- Maxime CHARRIER est promu au grade d'Adjudant.
- Stéphane RICHARD et Fabrice BOCQUIER sont promus au grade de Sergent Chef.
- Léo PITON ,Pierre Adrien GERARD ,Amélie BARRE et Nolwenn GIROUD sont promus au grade de Caporal.
- Mathieu HEGER est promu 1<sup>ère</sup> Classe et reçoit la fourragère départementale pour titularisation.
- Erwan DAHAI est promu au grade d'Infirmier.

#### • Médailles :

- Mathieu JAULIN reçoit la médaille d'argent des sapeurs-pompiers pour 20 ans de service ainsi que la médaille de l'Union Départementale pour sa mission de Président d'amicale.
- Amandine LACHEVRE recoit la médaille de Vermeil des sapeurs-pompiers pour 10 ans de service (14 années effectives).

Le lieutenant honoraire Olivier VINCENT a cessé son activité en début d'année après 25 ans au service du centre.

Très impliqué dans la formation et particulièrement dans le secourisme, il a été un soutien sans faille dans la direction du centre en tant qu'adjoint au chef de centre tout comme dans le bureau de l'amicale qui aura l'honneur de lui remettre la médaille de l'Union Départementale.

### RECRUTEMENT

Contactez le SDIS de la Vendée / La Mairie de Nieul Le Dolent / Le Centre de Secours de Nieul Le Dolent (Informations sur l'activité de Sapeur Pompiers Volontaires)

Contact auprès de l'adjudant Maxime CHARRIER 06.18.51.08.01

« La Fraternité n'est qu'une idée humaine, la solidarité est une idée universelle »

**Victor HUGO**

**Nous tenons à vous souhaiter tous nos voeux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année.**

**Le Chef du Centre de Secours de Nieul Le Dolent**

**Capitaine Mickael BECAUD**



Sainte Barbe à Grosbreuil le 4 décembre 2021



Véhicules de la caserne

## RECENSEMENT *de la population 2022*

Le recensement de la population sur Grosbreuil se déroule **du 20 janvier au 19 février 2022**.

4 agents recenseurs ont été recrutés afin de réaliser ce recensement, dans le strict respect des règles sanitaires.

Les données collectées resteront confidentielles.

Chaque habitant recevra dans sa boîte aux lettres un questionnaire et ses identifiants afin de remplir l'enquête en ligne (fortement recommandée), sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, des questionnaires papiers seront mis à disposition par les agents recenseurs.

Plus d'informations sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



## INSCRIPTION *sur les listes électorales*



### ÊTES-VOUS BIEN INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Vous avez emménagé sur la commune ou bien seulement changé d'adresse ?

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales soit :

- par Internet [www.demarche.interieur.gouv.fr](http://www.demarche.interieur.gouv.fr), rubrique « élections »,
- en déposant le **formulaire avec les pièces complémentaires en Mairie**.

### Êtes-vous inscrit sur les listes électorales? Comment le savoir:



**1**

Rendez-vous sur le téléservice en ligne [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) dans la rubrique « **Élections** », sur le service en ligne « **Interroger sa situation électorale** »



**2**

Renseignez le code postal et la commune dans laquelle vous êtes normalement inscrit(e), ainsi que vos informations personnelles (nom, tous vos prénoms, date de naissance)



**3**

Vous obtenez la confirmation de votre inscription dans cette commune. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez faire une vérification dans une autre commune ou vous inscrire directement.



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### *Intercommunal*



#### L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal est lancée !

Avec les 19 autres communes de Vendée Grand Littoral, Grosbreuil a transféré, par délibération en date du 09.02.2021, la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes.

Lors du conseil communautaire du 15 décembre 2021, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrite. La délibération est affichée en commune, au siège ainsi que téléchargeable sur le site internet de Vendée Grand Littoral.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objectif de définir ce que sera notre futur cadre de vie. Tous les habitants, toute personne intéressée, qu'elle habite ou envisage d'habiter, qu'elle travaille ou souhaite s'implanter, qu'elle circule sur le territoire, qu'elle s'y promène ou le visite, ... peuvent donner leurs avis.

#### QU'EST-CE QUE CELA VA CHANGER ?

Lorsqu'il sera approuvé, le PLUi remplacera les 19 plans locaux d'urbanisme et la carte communale, dont le PLU de Grosbreuil approuvé le 13.01.2020.

Ce document traduira localement les récentes lois en matière d'urbanisme, les documents locaux adoptés récemment tels que le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Climat Air Energie Territorial de Vendée Grand Littoral, etc. ainsi que les objectifs communs définis pour le territoire dans les années à venir.

Il définira à l'échelle des 20 communes du territoire de Vendée Grand Littoral, un zonage et un règlement uniques,

les dispositions opposables aux autorisations d'urbanisme. Uniques ne veut pas dire homogènes. Les spécificités locales peuvent être prises en compte.

#### COMMENT PARTICIPER ?

**Vous avez plusieurs possibilités :**

- Ecrire un courrier à M. le Président de Vendée Grand Littoral, ZI du Patis BP 20 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
- Ecrire un mail à l'adresse [plui@vendeegrandlittoral.fr](mailto:plui@vendeegrandlittoral.fr)
- Ecrire sur l'un des registres de concertation mis à disposition dans chacune des 20 mairies et au siège
- Demander un rendez-vous à l'un de vos élus communaux

#### PARTICIPER AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

Il est possible de participer dès à présent et jusqu'au printemps 2024, époque à laquelle le calendrier prévisionnel prévoit un bilan de la concertation.

#### EST-CE QUE CELA SERA LONG ?

**La démarche d'élaboration du PLUi devrait s'étaler de 2022 à 2025 avec comme phases successives :**

- Janvier - Septembre 2022 : Diagnostic et l'état initial de l'environnement partagés
- Septembre 2022 - Printemps 2023 : Définition et échanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 2023 : Traduction du PADD en dispositions destinées à s'opposer aux demandes d'autorisations
- Printemps 2024 : Consultation des communes et finalisation du dossier
- Été 2024 : Consultation des Personnes Publiques (services de l'Etat, chambres consulaires, Région, Département, etc.)
- Automne 2024 : Enquête publique durant laquelle toute personne pourra consulter le dossier au vu de son projet individuel
- 2025 : Examen des avis, du rapport d'enquête et finalisation du Plan Local d'Urbanisme, approbation et publicité.

#### COMMENT S'INFORMER ?

La page dédiée à l'information de l'élaboration du PLUi : [www.vendeegrandlittoral.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal](http://www.vendeegrandlittoral.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal)

## LA CHARTE FORESTIÈRE *de Territoire*

Depuis début 2021 une Charte Forestière est en place sur les communes des Communautés de communes Vendée Grand Littoral et du Pays des Achards.

Cette Charte a pour objectif de dynamiser la filière forêt-bois sur le territoire et de faire connaître ses enjeux aux habitants de nos deux Communautés de communes. La journée « Tous en forêt ! » du samedi 02 octobre 2021 a été organisée pour cela. De plus, nous vous rappelons que le Mémento du



propriétaire forestier privé est disponible en pdf sur le site [www.vendeeoceurocean.fr](http://www.vendeeoceurocean.fr) rubrique La Charte Forestière.

Pour toute information sur la Charte Forestière de Territoire, vous pouvez contacter Clément Bourel - Chargé de mission Charte Forestière de Territoire au Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan - au 06.14.81.98.15 ou à [clement.bourel@vendeeoceurocean.fr](mailto:clement.bourel@vendeeoceurocean.fr)

# ÉCONOMIE : *zoom sur nos artisans / commerçants*

La commune de Grosbreuil compte plus d'une cinquantaine d'entreprises implantées sur son territoire. Parmi elles, on trouve des commerçants, des artisans et des entrepreneurs. Toutes ces femmes et ces hommes ont à cœur de proposer leur savoir-faire, leurs produits et leurs services aux habitants de Grosbreuil et de ses environs. Grâce à leur travail sans relâche, parfois fortement impacté par la crise sanitaire, le tissu économique local s'étoffe et devient de plus en plus dynamique. Certains d'entre eux ont souhaité s'adresser à vous par le biais de notre magazine, afin de faire connaître leurs activités. Voici leurs témoignages :

## ADVC

La société propose les services suivants :

- Gestion du réseau d'assainissement (l'entretien)
- Collecte des eaux usées et eaux pluviales
- Curage des eaux usées et eaux pluviales
- Élimination des eaux usées et eaux pluviales
- Traitement des eaux usées
- Retraitement et d'entretien des fosses septiques
- Nettoyage des puisards
- Inspection des réseaux

L'entreprise est équipée de différents véhicules permettant l'entretien, le débouchage et curage de canalisations, systèmes d'assainissement.



En complément, elle peut réaliser l'inspection des canalisations par caméra ou le contrôle des canalisations par des tests à la fumée.

ADVC vous propose également ses services pour la réalisation de terrassement, aménagements d'extérieur (bordures, gravillonnage, enrobés,...) ainsi que pour la réalisation de voies d'accès de réseaux d'alimentation et d'évacuation.

Depuis septembre 2021, le personnel de l'entreprise est agréé pour la réalisation de travaux sur voirie.



## CONTACT

- 🌐 [www.advc-85.com](http://www.advc-85.com)
- 📍 980 Route des Luctières, ZA La Petite Croix, **85440 GROSBREUIL**
- ☎ 02 51 21 27 32
- ✉ [advc85secretariat@outlook.fr](mailto:advc85secretariat@outlook.fr)

## EGRON

Créée en 1972, l'entreprise Egron a su s'adapter aux différents besoins énergétiques des habitations (Pompe à chaleur, Chauffe-eau thermodynamique...) grâce à des formations débouchant sur des labels tels que RGE, Qualipac, etc.

Nous sommes également à même de répondre à toutes vos demandes de sanitaire (rénovation ou construction salle de bain, plomberie etc) grâce à notre coopérative Artipôle et son showroom.



## CONTACT

- 📍 5 rue du Poitou, **85440 GROSBREUIL**
- ☎ 02 51 22 64 61 - 06 75 27 98 88

# ÉCONOMIE : *zoom sur nos artisans / commerçants*

## GARAGE AD

Sébastien Boudet, gérant, vous accueille au Garage du centre AD expert à Grosbreuil depuis 2018.

Habitant de Grosbreuil, Sébastien a repris ce garage après 20 ans d'expérience en mécanique automobile.

Il vous propose les services suivants :

réparations toutes marques mécaniques, carrosserie, peinture, vitrages, vente de voitures.

AD Expert-Garage du Centre est une entreprise écoresponsable, qui recycle ses déchets par

le biais d'une société de recyclage.

Des professionnels à votre service du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h ainsi que le samedi de 8h à 12h.

### CONTACT

-  [www.ad.fr/garage/garage-ad-garage-du-centre-grosbreuil](http://www.ad.fr/garage/garage-ad-garage-du-centre-grosbreuil)
-  910 route des Luctières, ZA La Petite Croix, **85440 GROSBREUIL**
-  02 51 22 69 99



## GND-INGÉNIERIE



GND-Ingénierie est une entreprise qui a pour vocation d'aider les artisans et/ou les petites et moyennes entreprises dans la réalisation de leurs projets industriels.

**GND-Ingénierie accompagne les dirigeants sur des besoins de :**

- Maitrise des coûts de production/de prestations
- Maitrise des délais de réalisation/livraison (comment respecter le délai annoncé sur le devis ou comment annoncer un délai sur devis en accord avec la réalité de l'atelier)
- Maitrise de la qualité

- Maitrise de l'accroissement d'activité (besoin d'investissement nécessaire ? si oui, quel investissement, comment, où et avec quel rentabilité)
- Maitrise des aspects sécuritaires et environnementaux (exemple : formation à la réalisation du Document Unique)

**L'accompagnement sur ces sujets est effectué suivant une méthode simple :**

Analyse des réels besoins à Propositions personnalisées à Accompagnement dans la mise en place à Pérennisation de la solution.

### CONTACT

**David GENAUDEAU**

-  [www.gnd-ingenierie.com](http://www.gnd-ingenierie.com)
-  06 70 57 52 01
-  [dgenaudeau@gnd-ingenierie.com](mailto:dgenaudeau@gnd-ingenierie.com)
-  1190 route des Sables, **85440 GROSBREUIL**

## ANN'ESTHÉTIQUE

Anne Senoussi vous accueille dans son institut de beauté Ann'Esthétique et vous propose :

- Des épilations
- Des manucures
- Des soins du visage
- Des soins du corps
- Des massages

Ainsi que la vente de produits de soins, des bijoux et des chèques cadeaux.



*Ann'Esthétique*  
Institut de beauté ou à domicile  
Femmes et Hommes

*Anne Senoussi*  
Esthéticienne Diplômée

1 rue de Bretagne  
85440 Grosbreuil  
06 75 60 74 43

06 75 60 74 43

**CONTACT**

 1 rue de Bretagne, 85440 GROSBREUIL

 06 75 60 74 43



**CAILLAUD Laurent**  
Enseignant  
en batterie et djembé  
Cours particuliers ou collectifs

06 03 47 95 02

## LAURENT CAILLAUD

Laurent Caillaud se déplace à votre domicile et vous propose des cours de batterie, de djembé, de congas, ou de cajon pour enfants et adultes.

- Si vous n'avez pas d'instruments, possibilité de prêt pendant le cours.
- Inscription possible à tout moment de l'année.
- Cours adapté et personnalisé à chaque élève.
- Cours à votre domicile et dans les centres pour personnes en situation de handicap.

**CONTACT**

 06 03 47 95 02

## DÉCRÉATIONS

Delphine Bourgeois est artisan, créatrice de sacs, bijoux et accessoires personnalisés depuis 2015.

Après avoir commencé par la création de bijoux, elle s'est dirigée vers la couture d'accessoires et propose désormais une large gamme :

- Bijoux en acier inoxydable, cuir et perles
- Sacs cabas et bandoulières, souvent réalisés à partir de jeans recyclés et associés à des tissus tendance
- Accessoires personnalisés : trousse avec prénom ou message personnalisable
- Pour Noël, une collection de décorations personnalisées (boules et chaussettes de Noël)

Retrouvez les créations de Delphine sur sa boutique en ligne et sur sa page facebook, n'hésitez pas à vous rendre dans son atelier à Grosbreuil (sur rdv au 06 80 40 17 96) afin de venir choisir une création sur mesure.



**DéCréations**  
Bijoux, sacs et accessoires de mode

*Création de Sacs, Bijoux et Articles personnalisés*

Boutique en Ligne :  
[www.decreations-boutique.com](http://www.decreations-boutique.com)

Réalisations sur mesure

Ventes Privées à Domicile

 **DéCréations**  
@ : [decreationsbijoux@outlook.fr](mailto:decreationsbijoux@outlook.fr)



**CONTACT**

 [www.decreations-boutique.com](http://www.decreations-boutique.com)

 06 80 40 17 96

 [decreationsbijoux@outlook.fr](mailto:decreationsbijoux@outlook.fr)

 @decreationsbijoux

## ÉCONOMIE : *zoom sur nos artisans / commerçants*

### LAURENCE DUTENDAS : SOPHROLOGUE, HYPNOTHÉRAPEUTE, PRATICIENNE EN RELAXATION NON VERBALE, ÉNERGÉTICIENNE, LA TRAME ET INSTRUCTRICE EN POSTURAL BALL.



Laurence vous accueille soit à Grosbreuil au 8 rue du Commerce, soit aux Sables d'Olonne, 1 rue des Roses les mercredis et samedis.

Lors d'un 1er entretien, elle vous propose un axe de travail adapté à vos besoins.

Ces différentes pratiques prennent en compte la personne dans sa globalité et agissent tant sur le

mental que sur le corps. Elles peuvent être complémentaires en cas de traitement ou de problèmes de santé mais ne se substituent en aucun cas à une consultation médicale ou traitement.

Le public : de l'enfant à la personne âgée désirent retrouver un équilibre, un mieux-être.

La sophrologie :

La sophrologie utilise des exercices de relaxation dynamique, des exercices de respiration, des techniques spécifiques telles que la sophro substitution pour la douleur et aussi des visualisations.

La sophrologie est indiquée pour accompagner les futurs parents lors de la grossesse, les lycéens et les personnes lors d'examens ou concours, manque de concentration, de l'estime de soi, de la confiance en soi, la gestion du stress, de la douleur, le sommeil, etc...

La trame : C'est une technique qui vise à rétablir une meilleure circulation des informations dans le corps ce qui va lui permettre de se rééquilibrer de lui-même tout en libérant les émotions et les blocages.

La relaxation non verbale : repose sur les principes de la sophrologie mais s'effectue dans le silence. Aide les enfants hyperactifs, les personnes tendues... Cette technique permet au corps de se relâcher progressivement et un lâcher-prise s'installe.

L'hypnose : Quant à elle fait partie des thérapies brèves. C'est une méthode qui vise à modifier l'état de conscience afin d'accéder à l'inconscient.

L'hypnose est utilisée dans la gestion du stress, les angoisses, les traumatismes, le deuil, etc... ainsi que pour l'arrêt du tabac.

Le postural ball : C'est un sport santé qui se pratique avec un swiss ball, sur de la musique et sans quitter le ballon.

Sa pratique permet de déverrouiller le corps, en alternant des postures statiques avec des postures de relaxation ou d'étirements passifs tout en passant par des postures de transition. Il permet d'améliorer la posture, l'équilibre, la circulation sanguine et lymphatique. Idéal pour renforcer les muscles profonds tout en relaxant le corps et l'esprit. Se pratique en groupe (voir sur le site).

#### CONTACT

 <https://etre-en-harmonie.fr/>

 06.84.08.61.23

 @etreenharmonielaurencedutendas

### LE CHEMIN DE L'ÉQUILIBRE

Nathalie PARRA HUGUET est praticienne Reiki 3ème degré et Chi Nei Tsang, massage taoïste des organes internes.

Elle pratique les soins à domicile et le tirage d'oracles sur RDV.

#### CONTACT

 Le Chemin de l'Équilibre

 07 68 33 35 85



## CARINE HOYAUX - IAD

Habitante de Grosbreuil depuis 4 ans, Carine Hoyaux exerce le métier de mandataire immobilier indépendante rattachée au réseau IAD France **sur la ville de GROSBREUIL et ses environs.**

A l'écoute de vos besoins, Carine vous apporte son aide dans le cadre de la vente de votre bien immobilier ou de la recherche d'un nouveau bien.

En faisant appel à ses services, vous gagnerez en temps, en pertinence et en précision, grâce à son expérience de conseillère immobilier dans le périmètre géographique où vous souhaitez vous installer et son réseau IAD France.

**Carine vous propose un service clé en main :**

- Un avis de valeur offert,
- La prise de RDV avec un diagnostiqueur,
- La demande de devis par des artisans pour évaluer des travaux potentiels,
- Le partenariat avec des courtiers,
- Des prises de photos aériennes,



Acheteur ou vendeur, je vous accompagne dans tous vos projets immobiliers !



Grosbreuil et ses environs  
**Carine Hoyaux**  
**06 63 94 85 77**



Vente - Achat - Location

carine.hoyaux@iadfrance.fr

Agente commerciale indépendante de la SAS IAD France immatriculée au RSAC de La Roche sur Yon sous le N° 832617301

- Un regard sur vos possibilités d'aménagement intérieur et extérieur.

**Vente, Achat, Location de biens, Carine aura le plaisir de vous accompagner, de vous conseiller sur tous les aspects pratiques liés à votre projet.**

## CONTACT

**Carine HOYAUX**

 06 63 94 85 77  carine.hoyaux@iadfrance.fr

## STÉPHANIE ET LIONEL SCHIEL LA GRANGE DE L'ÉMERIÈRE

Traiteurs depuis 15 ans à Grosbreuil Stéphanie et Lionel ont installé leur laboratoire au village de l'Émerière.

Ils réalisent tous types d'évènements particuliers et entreprises et travaillent avant tout le respect des goûts, avec des produits frais de saison, pour vous proposer des prestations de grande qualité.



**POUR TOUS VOS ÉVÈNEMENTS**  
Mariage, anniversaire, repas de famille, cocktails, plateaux repas...

**PARTICULIERS ET ENTREPRISES**

Stéphanie & Lionel SCHIEL  
02 51 20 82 43 • 06 34 45 41 47  
contact@grange-emeriere.fr  
3604 L'Émerière • 85440 GROSBREUIL

[www.grange-emeriere.fr](http://www.grange-emeriere.fr)

## CONTACT

-  [www.grange-emeriere.fr](http://www.grange-emeriere.fr)
-  02 51 20 82 43 - 06 34 45 41 47
-  [contact@grange-emeriere.fr](mailto:contact@grange-emeriere.fr)
-  3604 L'Émerière, **85440 GROSBREUIL**



# ÉCOLE PUBLIQUE *La Rivière aux Enfants*

**Solidarité, développement durable, ouverture culturelle sont les mots clés des actions menées pour cette année.**

## SOLIDARITÉ

**Nouvelle participation de l'école à l'action « Mets tes baskets et bats la maladie », organisée par l'association ELA.**

- Lundi 18 octobre, Yann Blondel, jeune skipper des Sables d'Olonne et parrain d'ELA, est venu lire la dictée aux élèves et parents.
- Vendredi 22 octobre, les enfants du CP au CM2 se sont retrouvés sur le stade, heureux de courir pour leurs camarades malades, accompagnés dans leurs efforts par Yann Blondel et encouragés par les parents !



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Les maternelles découvrent le monde du vivant et le bien vivre ensemble grâce aux activités de jardinage, dans l'espace dédié aux écoles de la plateforme de compostage. Les récoltes de légumes et fruits sont ensuite le support de



nombreuses activités d'apprentissage en classe tout au long de l'année.

- Les CM1-CM2 ont pu bénéficier d'ateliers organisés par Vendée Eau et animés par Coralie de la Cicadelle sur le thème de la qualité de l'eau. En petits groupes, les élèves ont pu retracer et expérimenter, à leur échelle, les différentes étapes du traitement de l'eau dans les usines de potabilisation. Début décembre, ils pourront d'ailleurs voir le processus à grande échelle, en visitant l'usine de St Vincent sur Graon.
- Des animations sont également prévues dans l'année sur le thème « l'eau dans la nature » mais aussi, avec « Vendée Cœur Océan », un atelier sur l'impact des plastiques dans notre environnement.



## OUVERTURE CULTURELLE :

- On peut à nouveau profiter des cinémas et renouveler notre projet « école et cinéma ».
- Les CP et les CE1 découvrent « comment entrer dans la danse avec le yoga » avec Anne, intervenante du Conseil départemental de la Vendée.



**Voici quelques exemples d'actions qui vont à nouveau émailler notre année scolaire et continuer d'aider nos élèves à grandir et devenir des citoyens acteurs de notre avenir commun.**

## ÉCOLE PRIVÉE *Saint Louis*



Du changement cette année dans l'équipe de Saint-Louis ! Céline Jadaud, enseignante depuis 17 ans à l'école, a eu l'opportunité de s'engager dans une formation pour pouvoir prendre en charge les élèves en difficulté. Un projet qu'elle nourrissait depuis longtemps. Nous la remercions pour son engagement à l'école et lui souhaitons de s'épanouir dans ses nouvelles fonctions.

C'est Sophie Riegert qui vient prendre en charge la classe de GS CP après 17 ans passés à l'école Saint-Pierre de Vairé mais habitante de Grosbreuil depuis de nombreuses années !

Nous accueillons également Elisabeth Descamps en CE1-CE2. De la jeunesse dans l'équipe puisque c'est sa quatrième année d'enseignement. Son dynamisme et sa bienveillance correspondent bien à l'école.

Bienvenue à elles !

Vu le contexte actuel, mieux vaut s'évader comme on peut. Les arts le permettent et inspirent Saint-Louis !

Nous avons commencé en musique avec diverses animations comme la venue du papi de Roman et l'intervention de Céline et Laurent, le duo Foudezik de Grosbreuil. Ces animations ont été fort appréciées par les enfants.

Nous partons ensuite sur l'art de la photographie. Robert Doisneau a tant capturé les scènes d'école, il était dommage de ne pas lui rendre hommage.

Il y a tant d'autres photographes à découvrir et ce sera également l'occasion de se découvrir un talent puisque nous préparons une exposition de photos. Grosbreuil nous a inspiré avec ses clichés parsemés dans le bourg.

Peinture, sculpture, danse, théâtre ne seront pas oubliés. L'art circassien sera à l'honneur lors de notre kermesse du 2 juillet (si tout va bien).

Si cela n'est pas encore fait, pensez à prendre contact pour l'inscription de votre enfant par téléphone ou par mail.



## LA HALTE aux Fripons



L'Association la Halte aux fripons s'est réorganisée cette année, avec notamment l'arrivée d'Andy Vrignon le nouveau directeur de la structure et de Benoît Pichard, directeur adjoint,

attaché plus particulièrement à l'accueil périscolaire.

La nouvelle équipe compte désormais 5 salariés permanents avec Alicia Richard, actuellement en congé parental qui est remplacée par Camille Richard, Léa Mathieu et Sarah O'loughlin pour l'accueil des enfants.

La Halte aux fripons a le plaisir d'accueillir Audalys Claveau en alternance pour sa terminale SAPAT.

L'année 2021 s'est très bien déroulée avec des effectifs en hausse sur cette fin d'année. Le travail collaboratif avec la municipalité est très prometteur pour la halte aux fripons.

Pour 2022, les enfants vont pouvoir participer à différents temps forts sur des thèmes plus fous les uns que les autres. Les membres du bureau de l'association, qui s'investissent bénévolement, sont un énorme soutien pour le bon fonctionnement de ce service essentiel aux familles de la commune.

Le conseil d'administration est composé de Dorothee Arnaud, Présidente, Emilie Richard, vice-présidente, David Genaudeau, secrétaire, Anne Sophie Moreau, vice-secrétaire, Mathieu Riere, trésorier, Laurie Babu, Ludvine Richard et Alice Moroni membres.

Si des parents veulent participer à la vie de l'association n'hésitez pas à nous contacter : 02 51 90 67 01 ou [la-halte-aux-fripons@orange.fr](mailto:la-halte-aux-fripons@orange.fr)



## LA COMPOSITION du CME 2021/2022

### ECOLE « LA RIVIÈRE AUX ENFANTS » :

LES CM1 : BABU Kylian, FAVREAU GAZEAU Tino, MOREAU Maelie

LES CM2 : BOUHIER Mael, ROUXEL Malo, VANLANDE Melissa, VRIGNAUD Thea

### ECOLE « SAINT LOUIS » :

LES CM1 : LEFORT Julian, LEPROVOST Celia

LES CM2 : MAUPIN Lucas, OKOU Maâty

Le Conseil Municipal des Enfants a repris sa place au sein de notre commune, c'est avec plaisir que Kylian, Tino, Maëlie, Julian, Célia, Maël, Malo, Mélissa, Théa, Lucas et Maâty ont été élu pour l'année scolaire 2021/2022.

Après une 1ère rencontre où les enfants nous ont exposé leurs souhaits, nous attendons que les protocoles sanitaires s'allègent pour nous retrouver une nouvelle fois.

La commission enfance/jeunesse en collaboration avec les représentants des écoles, l'accueil "La Halte aux Fripons", ainsi que le restaurant scolaire travaillent actuellement pour la mise en place d'un "PEDT" et d'un "Plan Mercredi". L'objectif de cette réflexion est de favoriser la bonne cohésion entre ces différents accueils du quotidien de l'enfant sur notre commune.





animations 11-17 ans

# ACTIV' JEUN'

Du 7 au 18 février 2022

## Programme tes vacances !

Sortie shopping • Défis Lego Master  
Laser Game • Crêpes party...

CONTACT : 02 51 33 09 37



## INSCRIPTIONS

A partir du mercredi 26 janvier, de 14h à 18h à l'Espace Jeunes.

**Merci de fournir OBLIGATOIREMENT  
l'attestation d'assurance extra-scolaire en cours de validité.**

### Les tarifs

	Commune et Grosbreuil		Hors commune
	Quotient familial inf. à 900	Quotient familial sup. à 900	
Activité 0	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Activité 1	2,06 €	2,06 €	3,37 €
Activité 2	3,32 €	4,24 €	6,13 €
Activité 3	4,39 €	5,61 €	8,17 €
Activité 4	5,31 €	7,20 €	10,67 €
Activité 5	7,86 €	10,46 €	15,67 €
Activité 6	10,46 €	14,65 €	21,90 €

► **Inscription obligatoire** pour toutes les activités. **Facturation mensuelle**, paiement en mairie possible, par chèque (Trésor Public), espèces, ticket CESU, chèques vacances. Toute absence sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical.

► **Paiement par prélèvement possible** : renseignements auprès du secrétariat

► **Les inscriptions se font uniquement sur place** (aucune inscription ne sera prise par mail ou par téléphone).

► Possibilité d'amener **l'inscription d'un seul tiers**



Le pique-nique doit **OBLIGATOIREMENT** être dans un sac isotherme afin d'éviter toute intoxication.



### CONTACT

Mairie de Talmont-Saint-Hilaire  
Affaires Familiales, Sociales et Scolaires  
Tél. : 02 51 33 09 37 ou 06 34 50 64 89  
enfance.jeunesse@talmontsainthilaire.fr  
www.talmont-saint-hilaire.fr

## Programme tes vacances !

11-14 ans : jeunes nés de 2007 à 2010  
15-17 ans : jeunes nés de 2003 à 2006

Lundi 7 février

### Soirée ciné et croque-monsieur

18h-22h / RDV Parvis de la mairie de Grosbreuil  
Activité 2

Mardi 8 février

### Sortie shopping à La Roche-sur-Yon

**\*Soldes, dernière démarque !\***  
10h-17h / RDV Espace Jeunes  
► Apporte ton pique-nique  
► Prévois un peu d'argent de poche si tu veux  
Activité 3

Mercredi 9 février

### Laser Game à Luçon

13h-18h / RDV Place du Payré  
► Pass sanitaire obligatoire pour les plus de 12 ans et 2 mois  
Activité 5

Jeudi 10 février

### Jeudi du civisme : retrousses tes manches ! Lavage auto + maxi goûter surprise

10h-17h / RDV Espace Jeunes  
► Apporte ton pique-nique  
► Viens avec une tenue adaptée  
Activité 0

Vendredi 11 février

### Journée à l'espace jeunes et raclette party

Accès babyfoot, air hockey, fléchettes, jeux de société, espace détente  
10h-17h / RDV Espace Jeunes  
Activité 3

#### COVID-19

Pour toutes les activités :  
► Le port du masque est obligatoire pour les jeunes. Il doit être fourni par la famille.  
► Apportez votre gourde.  
Le programme est sous réserve de modifications en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.



Lundi 14 février

### Soirée kebab-frites et défis de la Saint Valentin

18h-22h / RDV Salle des fêtes des Ribandeaux  
Activité 2

Mardi 15 février

### Atelier créa bijoux et bougies

10h-17h / RDV Parvis de la mairie de Grosbreuil  
► Apporte ton pique-nique  
Activité 3

Mercredi 16 février

### Journée tennis-ballon, mini-tennis et badminton

10h-17h / RDV Salle omnisports des Ribandeaux  
► Apporte ton pique-nique  
► Prévois des chaussures de sport pour l'intérieur  
Activité 2

Jeudi 17 février

### Défis Lego Master avec Brick Event

10h-17h  
RDV Parvis de la mairie de Grosbreuil  
► Apporte ton pique-nique  
Activité 4



Vendredi 18 février

### Journée à l'espace jeunes et repas crêpes party

Accès babyfoot, air hockey, fléchettes, jeux de société, espace détente  
10h-17h / RDV Espace Jeunes  
Activité 3

## UNC - AFN - SOLDATS DE FRANCE OPEX, *Souvenons-nous !*

L'union nationale des combattants (UNC) est l'association de référence du monde combattant qui rassemble les soldats d'hier, d'aujourd'hui et demain ainsi que tous ceux, y compris ceux n'ayant jamais porté l'uniforme, mais partagent nos valeurs.

Face à une population vieillissante, l'UNC a créé les Soldats de France en 1976, permettant ainsi aux personnes ayant fait leur service militaire, anciens pompiers, gendarmes et policiers, aux militaires OPEX (opération extérieure), d'intégrer les associations d'anciens combattants.



L'UNC départementale de la Vendée compte aujourd'hui un peu plus de 12000 adhérents avec un nombre toujours en évolution constante avec l'apport des Soldats de France et sympathisants (hommes et femmes de tout âge).

La section de Grosbreuil compte à ce jour une cinquantaine de membres dont une vingtaine de Soldats de France. Le nombre d'adhérents demeure constant et stable depuis quelques années. Les nouvelles adhésions ne comblent malheureusement que les décès de nos anciens.

Les membres de la section sont de toutes les cérémonies commémoratives, entre le 8 mai et le 11 novembre mais aussi le 5 décembre (Algérie) et permettent par leur action d'assurer le devoir de mémoire.

Les membres de l'association ont pour vocation de maintenir ce devoir de mémoire afin de se souvenir que des gens sont morts pour notre liberté.

Toute personne, sans aucune condition si ce n'est partagé des valeurs patriotiques, peut rejoindre la section. N'hésitez pas à vous faire connaître près de la Mairie (02.51.22.69.75) ou de la section UNC de Grosbreuil (06.59.00.47.55).

## GROSBREUIL *Hier et Aujourd'hui*

L'Association « Grosbreuil Hier et Aujourd'hui » dont l'objectif est la sauvegarde, la mise en valeur du patrimoine, de la mémoire collective de Grosbreuil et de ses habitants se prépare pour accueillir les visiteurs en 2022 à la Maison du Patrimoine, Place de la Poste.

L'année 2021 a vu revenir une partie des animations telles que l'ouverture de la Maison du Patrimoine en juillet et en août, l'accueil des élèves des écoles et les résidents des maisons de retraite, et en septembre les journées du Patrimoine qui ont connu un beau succès avec près de soixante-dix visites ; mais les soirées « galettes de blé noir » ou « grillées de mogettes » n'ont pas pu être maintenues, ni le vide-grenier.

Pour 2022, le retour de toutes les animations habituelles est espéré : visites de la Maison du Patrimoine, de la classe « 1950 » en été, soirées « Galettes » et « Grillées de mogettes », accueil des scolaires et des anciens des EHPAD, vide-grenier ; nous nous y préparons, toutes les dates seront communiquées le moment venu.

De nouveaux objets, outils ou documents nous sont régulièrement confiés ; ils trouvent tous une place pour être exposés. Merci à toutes les personnes qui les mettent à la disposition de l'association !.

En partenariat avec la Médiathèque de Grosbreuil, une "Boîte à Livres" sera installée prochainement sous l'abri près de l'entrée de la Maison du Patrimoine ; elle sera à la disposition de tous et vous pourrez y emprunter ou y déposer des livres.

Contactez-nous si vous souhaitez confier à l'association des objets, du matériel, des documents ou des photos que vous souhaiteriez voir exposés à la Maison du Patrimoine !

Rejoignez-nous si la sauvegarde de GROSBREUIL vous intéresse !

### CONTACT :

Jean PIGNE - 07 81 42 98 98  
jeanpigne@free.fr

Joël GABORIT - 02 51 22 62 61  
joel\_gaborit@orange.fr



## ASSOCIATION DE SAUVEGARDE *de la Vallée de la Bénattonnière*

En 2021, l'ASVB a participé au nouveau numéro des « Cahiers du Patrimoine talmontais » qui a publié un article sur le timbre monolithique de la Bénattonnière. Cet objet fut « l'écuelle des pauvres » de l'Abbaye de Sainte Croix à Talmont. Il a été apporté à Grosbreuil en 1778.

En outre, notre association a continué à défendre l'environnement notamment par son recours contestant l'utilité publique du projet immobilier de la vallée de la Bénattonnière d'une part, et d'autre part par le recours

contre l'abattage illégal de 1,8 km de haies route de Talmont.

En 2022, nous transmettrons une expérience concrète pour former nos membres à l'entretien du patrimoine rural avec des détails pratiques (projet, devis, budget, trouver l'artisan et le matériau adéquat pour rester dans les règles de l'art). Nous ferons un exposé sur le patrimoine religieux du cimetière.

## COMPOSTONS ENSEMBLE *à Grosbreuil*



« Compostons Ensemble à Grosbreuil » recycle vos bio déchets en compost qui vous est ensuite redistribué.

Cette activité est gérée par des bénévoles ayant reçu la formation de « maître composteur ».

L'entretien de la plateforme et les permanences sont assurés par des bénévoles.

La convivialité est toujours de mise, comme par exemple pour les journées « criblage de compost », avec la production d'un compost plus fin, adapté aux semis de printemps.

Il en est de même pour les animations comme la journée



échange de plants, mais également échange de bonnes pratiques entre jardiniers, passionnés, amateurs, débutants....

Les enfants de l'école « La rivière aux enfants » font des visites régulières accompagnées de leurs instituteurs. Ils peuvent ainsi découvrir, dès la maternelle, le potager qui leur est réservé, qu'ils entretiennent, toujours avec l'aide des bénévoles.

L'activité du samedi matin est un lieu d'échange, de partage également entre adhérents.

« Compostons Ensemble » participe ponctuellement à des activités du « Verger Conservatoire de Pétré », récolte de pommes, taille et éclaircissage.

Horaires d'accès à la plateforme :

Tous les samedis de 10h à 12h00

Cotisation annuelle : 2€



### ÉVÉNEMENTS 2022 \*

- **Février** : criblage du compost, qui enlève les éléments les plus grossiers pour avoir un compost très fin, utilisable pour les plants et semis. Ce compost est destiné aux adhérents amenant régulièrement leur bioseau, et participant ainsi à la production de compost.
- **Mai** : Troc Plants a toujours autant de succès ! Le principe : chacun apporte les plants qu'il a en surplus et peut les échanger.
- **Septembre** : Pique-nique 2022
- **Octobre** : récolte des cucurbitacées

# ENTENTE SPORTIVE *Grosbreuil Girouard*



Equipe fanion le jour de la remise des équipements pour les seniors

Après ces deux dernières saisons avortées en raison de la pandémie du COVID 19, le club ESGG entame celle-ci avec beaucoup d'espoir afin qu'elle aille à son terme. Même si l'optimisme est de rigueur, les dirigeants restent néanmoins prudents en respectant les directives et consignes imposées.

L'ensemble des membres du club a su faire face à ces contraintes et s'est efforcé d'ériger les fondations solides de notre nouveau club. Beaucoup de travail et de corrections restent à apporter mais les membres du conseil d'administration ont toutes et tous le même objectif, aller de l'avant et grandir avec la priorité qui nous anime. «Prendre du plaisir».

Le club compte à ce jour près de 170 licenciés avec une forte densité de jeunes dont l'effectif a augmenté de façon importante cette année (+ 22 licenciés).

Devant cette croissance et afin de respecter le projet du club de football, un jeune éducateur en préparation d'un BP JEPS «Activité Sports Collectifs» a été recruté en alternance.

Avec cette progression, le club manque de bénévoles pour mener à bien son souhait d'apporter de la qualité à la formation (lundi soir et le mercredi) et l'encadrement de toutes nos catégories de jeunes. Si vous avez un peu de disponibilité, que vous avez un esprit sportif et que vous souhaitez nous rejoindre, vous serez les bienvenus. Contactez le président Régis THOMAZEAU au 06 36 31 25 45 ou le coprésident Maxime HILT au 06 32 18 20 08.

Pour cette nouvelle saison, le nouvel entraîneur seniors, Erwan GREAU aura la charge de préparer les joueurs des 3 équipes reconduites (D1, D3, D4) et de l'équipe FUTSAL de nouveau engagée cette année. La reprise a été difficile mais au fil des semaines les joueurs reprennent peu à peu leurs conditions et leurs automatismes ce qui nous amène des résultats en adéquation avec les ambitions du club.

Au niveau de l'arbitrage, Olivier GRIT a repris du service et a rejoint Corentin THOMAS et Warren GOGÉON pour représenter le club en officiant tous les dimanches sur les divers terrains de VENDÉE.



U11A



U11B



U13A / B

**L'organigramme du club a été voté et a été reconduit dans son intégralité pour cette nouvelle saison.**

**Présidents :** Régis THOMAZEAU et Maxime HILT

**Secrétaires :** Cyril BOISSONNOT, Mélanie CHARIER et Jean-François HILLAIRET

**Trésoriers :** Mélissa PICHARD et Samuel LUCAS

Les commissions travaillent très efficacement malgré les interdictions d'accès aux salles suivant les contraintes sanitaires, Le prochain évènement organisé par le club sera la pêche à la truite prévue le 05 Mars 2022.

Si vous ou votre enfant êtes intéressés pour rejoindre des

équipes ou simplement faire un essai en participant à un entraînement, vous pouvez contacter ou laisser un message :

- Pour la catégorie jeune à Joey HILLAIRET au 06 33 75 30 25
- Pour les seniors à Cyril BOISSONNOT au 06 62 92 17 67

**Ou envoyer un mail à : [clubesgg2020@gmail.com](mailto:clubesgg2020@gmail.com) .**

Suivez les activités du club ESGG sur Facebook et Messenger.

**Excellente saison à toutes et tous, à très vite sur les terrains et surtout prenez soin de vous et de votre entourage.**

**Bien Sportivement,  
le bureau ESGG.**



U9



U7

## THÉÂTRE *l'Entracte*



Les répétitions ont repris depuis septembre 2021 à l'Entracte et nos trois groupes Prévert (enfants), Molière (adolescents) et Marivaux (adultes), encadrés par notre metteuse en scène professionnelle, Valérie

LAMOTHE, vous préparent de belles surprises...

Voici en avant-première un avant-goût des trois pièces qui sont préparées tous les jeudis :

**Groupe Prévert :** *Si mon père était encore là !*, une adaptation d'un roman junior de Yann Walcker. Cette histoire sur la disparition d'un papa est traitée avec humour et légèreté.

**Groupe Molière :** *Une vie, presque, ordinaire !*, un collectif d'auteurs qui parle de l'enfance, de l'adolescence, de divorce, de l'amitié, de la famille, d'anniversaire... bref, de la vie ordinaire !

**Groupe Marivaux :** *Open space, j'écoute !* (titre provisoire), une création collective réalisée par les comédien.nes et la metteuse en scène autour de la thématique «Une journée dans un open space». La particularité, c'est un théâtre visuel sans paroles... ou presque ! Le travail se fait essentiellement sur le corps et le rythme, où tout devient musicalité...

Cette année, les représentations se dérouleront les 25, 26, 27 et 29 mars 2022 ainsi que les 01 et 02 avril 2022, soit 6 dates à la salle polyvalente. L'association réitère sa tombola pendant les représentations avec de très beaux lots à gagner pour 1 euro.



Groupe Molière ados



Groupe Prévert enfants



Groupe Marivaux adultes

Toutes les dates des manifestations dans AGENDA MUNICIPAL p.43



## LES ARCHERS *de Grosbreuil*

Les Archers de Grosbreuil vous saluent,

Fiers de leur cinquantaine d'adhérents de 10 à 85 ans, nous vous proposons tout au long de l'année, des séances d'initiation gratuites afin de vous faire découvrir notre sport peu connu. Que vous soyez grand ou petit, fort ou fragile, compétiteur ou loisir, fille ou garçon, vous vous retrouverez à égalité sur le pas de tir.

Alors, n'hésitez pas et venez nous voir tous les mercredis soir de 18h30 à 20h30 et le samedi matin entre 09h30 et 12h30.

A bientôt !



Association  
de Grosbreuil

## FAMILLES Rurales

L'association Familles Rurales de Grosbreuil vous permet de participer à des activités sportives, culturelles et de loisirs

sur votre commune, grâce aux bénévoles référents dans chaque section et aux animateurs sportifs, employés par l'association. Le fonctionnement de l'association est assuré par un bureau composé de 8 membres, dont la présidente est Maryline MOUILLE. La fédération Familles Rurales de Vendée accompagne notre association locale pour la gestion des dossiers d'inscription, assurances et salaires des animateurs.

### L'association comprend 8 sections dont :

- **4 sections sportives** : Pilates, Gym Cardio/renfo, Yoga et Gym détente
- **3 sections culturelles et de loisirs** : club loisirs créatifs, club récré-arts, club peinture
- **Le club des « Feuilles d'Automne »**, retraité de Grosbreuil

Cette année a été marquée par l'arrivée de nos 2 nouveaux animateurs : Léa pour le Yoga et Gilles pour la Gym Cardio/renfo, qui viennent rejoindre Laurent, notre fidèle animateur Pilates et Gym détente.

### Programme sportif hebdomadaire à Grosbreuil :

- **Pilates** lundi soir à 18h45 ou 20h salle du pôle culturel (avec Laurent)
- **Gym Cardio/renfo** mardi soir à 20h salle omnisports (avec Gilles)
- **Yoga** mercredi soir à 18h ou 19h30 salle du pôle culturel (avec Léa)
- **Gym détente** vendredi matin à 9h30 salle omnisports (avec Laurent)

Pilates et Yoga : le nombre de participants est limité à 15 personnes max/séance afin de respecter notre protocole sanitaire.

Les cours de gym dans la salle omnisports ne sont pas limités car la distanciation physique peut y être respectée plus facilement.

### Familles Rurales propose également des activités créatives et culturelles :

- **Loisirs créatifs** le lundi de 14h30 à 17h, salle du bourg (ancienne auto-école) 1 semaine sur 2
- **Club Récré-arts** le jeudi de 20h à 22h30 au pôle culturel 1 semaine sur 2
- **Peinture** : arrêt temporaire de l'activité faute de participants

**CONTACT :** Maryline MOUILLE au 06 85 37 61 84  
famillesrurales.grosbreuil@gmail.com



# MÉDIATHÈQUE de Grosbreuil



Depuis septembre 2021, les bénévoles de la médiathèque ont proposé de nombreuses animations à leurs adhérents et aux non adhérents.

De la balade contée à travers les rues de la commune à la Soirée Gospel, en passant par

les histoires pour les enfants sous différentes formes, elles s'adressent à tous les publics .

**Le vendredi 8 octobre**, les très jeunes enfants (entre 20 et 30 mois), accompagnés de leurs assistantes maternelles, ont pu bénéficier à la bibliothèque d'un atelier animé par un auteur-illustrateur, Malika DORAY. À partir de son album « Un pull pour te protéger », l'auteur a proposé aux enfants de fabriquer leur propre petit livre à l'aide de pliage et collages. Chaque enfant est reparti ravi avec son œuvre. »

Un livre est offert aux bébés nés en 2021. N'hésitez pas à venir le chercher muni du courrier envoyé par le Conseil Général.

**Kamishibai et histoires pour les jeunes enfants sur le thème des Fables de la Fontaine.**



**Atelier dessin animé :** Le lundi 25 octobre 2021 après-midi, a été organisé dans votre bibliothèque à GROSBREUIL, un atelier dessin animé ayant pour thème « les fables de La Fontaine », destiné aux enfants entre 7 et 10 ans. Le principe est de lier dessin coloré, collage de gommettes ou autres techniques, à l'informatique dont le logiciel permet d'animer les dessins effectués. Quel émerveillement de voir évoluer sa création et de reconnaître sa patte, surtout qu'on a la possibilité de la garder sur le support informatique de son choix. Cette animation a eu beaucoup de succès et sera donc bientôt reconduite.



**Atelier d'écriture spontanée samedi 20 Novembre :** 6 personnes ont découvert avec plaisir l'atelier « écriture partagée » animé par Frédérique COUILLARD. Aucune ne savait ce que recouvrait la proposition d'écriture demandée : écrire un texte littéraire ? un texte structuré sur un sujet précis ? un poème ? Eh bien, non ! Aucune compétence parti-

culière n'était demandée. Frédérique COUILLARD proposait un mot, un début de phrase et les mots arrivaient naturellement sur le papier aussi simplement qu'une conversation entre amis. La bienveillance accompagnait l'écoute de son voisin. La quiétude, la sérénité se diffusait au fur et à mesure de l'écriture et de la lecture des textes. Le groupe s'est quitté en regrettant que le terme de l'atelier soit arrivé si vite. Une expérience à poursuivre...

**Scrapbooking Création de cartes de Noël pour tout public le samedi 27 Novembre :** 16 personnes ont participé à l'atelier dont 10 adultes et 6 enfants. L'atelier s'est déroulé dans la convivialité, la simplicité et la concentration. Les participants ont aimé l'atelier pour son côté agréable et reposant et sont prêts à renouveler l'expérience. Chacun est reparti avec sa carte de NOËL personnalisée et joliment décorée.



**Soirée Gospel le samedi 4 Décembre :** 68 personnes inscrites . Les participants accueillis par un vin chaud ont pu découvrir la Médiathèque avant le spectacle : Soirée réussie, festive et un spectacle de qualité.

Pour 2022, si les conditions sanitaires le permettent, les bénévoles veulent continuer à diffuser la culture sous toutes ses formes. Ainsi, elles souhaitent offrir aux jeunes enfants, 1 fois par mois, le mercredi pendant la permanence, la lecture d'une histoire.

**Notez les prochaines dates de cette heure contée sur vos agendas :** mercredi 16 Février, mercredi 16 Mars, mercredi 20 Avril, mercredi 18 Mai et mercredi 15 Juin toujours à 16h30.

En janvier, a eu lieu la nuit de la lecture dont le thème en 2022, choisi par le Ministère de la Culture, était placé sous le signe de l'amour : « Aimons toujours, Aimons-nous encore ».

Une MURDER PARTY pour les ados a été organisée : le samedi 22 janvier.

Toujours plus de nouveautés dans votre Médiathèque et sur le réseau des médiathèques : romans ados, et adultes... BD ados , adultes et enfants, albums pour les enfants.... documentaires enfants et adultes....

Retrouvez toutes ces nouveautés sur le site du réseau des médiathèques de Vendée Grand Littoral.

[www.mediathèques.vendeegrandlittoral.fr](http://www.mediathèques.vendeegrandlittoral.fr)

ou sur le site de la bibliothèque de Grosbreuil : <https://bibliogrosbreuil.wixsite.com/biblio>

Et pour les adhérents sur l'habituelle newsletter.

**Rappel des Horaires d'ouverture de la Médiathèque :**

Lundi & mercredi : 16h > 18h

Samedi : 10h > 12h30



# la Communauté de communes à votre service

## SENIORS : DES ATELIERS POUR VIEILLIR EN PLEINE SANTÉ



Pour aider les seniors à vieillir en pleine santé, la Communauté de communes a lancé les ateliers « Activ'âge ». Objectif : les aider à bien vieillir à travers des rencontres et des ateliers centrés sur des thématiques fortes : l'alimentation, la mobilité, la mémoire, la relaxation, la beauté... A vos agendas !



## DES ITINÉRAIRES A VÉLO POUR DÉCOUVRIR AUTREMENT LE TERRITOIRE

Après « ça roule avec Richard Cœur de Lion » et « ça roule au temps des menhirs », la Communauté de communes lance pour l'été 2022 l'itinéraire vélo « ça roule dans le Marais Poitevin ». Ce nouveau circuit thématique de 38 kilomètres vous fera découvrir les richesses naturelles et culturelles du Marais Poitevin. Ce troisième itinéraire du projet « ça roule en Vendée Grand Littoral » vous invitera ainsi à parcourir les communes de La Jonchère, Curzon, Angles, Saint-Benoist-sur-Mer et Saint-Cyr-en-Talmondais.



## UN NOUVEL ÉLAN SPORTIF AVEC LA SALLE DE GYMNASTIQUE INTERCOMMUNALE



Située à Moutiers-les-Mauxfaits, la salle de gymnastique intercommunale a été ouverte par Vendée Grand Littoral fin 2021. Objectif : encourager une filière sportive qui connaît une belle dynamique ces dernières années. La salle pourra également accueillir des compétitions d'envergure départementale et régionale. Cet équipement intercommunal construit sur 2 niveaux comprend notamment un vaste plateau sportif, des tribunes de 250 places ainsi qu'une salle de babygym.



## UN GUICHET DE L'HABITAT POUR ACCOMPAGNER VOS PROJETS DE RÉNOVATION

Vous souhaitez rénover votre logement ? Avec le Guichet de l'Habitat, c'est le moment de vous lancer ! Ce Guichet peut vous apporter un accompagnement technique et administratif personnalisé, une aide au montage des dossiers d'aides ainsi qu'une aide propre de la Communauté de communes. Vous pouvez faire appel au Guichet pour des projets de rénovation énergétique des résidences principales, de développement de logement locatif, d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap ou de lutte contre l'habitat indigne.

### VENDÉE GRAND LITTORAL, C'EST AUSSI...

#### ◆ Accompagner les habitants au quotidien

Animation du Lieu d'Accueil Enfants Parents et du Relais Assistants Maternels, France Services.

#### ◆ Préserver un environnement d'exception

Gestion des déchets, prévention des risques d'inondations, gestion de l'assainissement collectif et non collectif et déploiement du Plan Climat Air Energie Territorial.

#### ◆ Encourager l'envie d'entreprendre

Développement des Zones d'activités et des ports, accompagnement des entrepreneurs, des demandeurs d'emploi et déploiement du THD.

#### ◆ Faire vibrer une terre d'émotions

Développement du tourisme (Offices de tourisme, base de canoës de St-Benoist) et actions culturelles (réseau des médiathèques, Préhisto'Site du CAIRN, Folie de Finfarine, Pass Culture Nature, Classes Patrimoine).

02 51 207 207 - [www.vendeegrandlittoral.fr](http://www.vendeegrandlittoral.fr) - [contact@vendeegrandlittoral.fr](mailto:contact@vendeegrandlittoral.fr)  
35 impasse du Luthier - ZI du Pâtis 1 - BP 20 - 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE



## CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Grosbreuil est un établissement administratif public, indépendant du conseil municipal et constitué de :

- Un président, Marc HILLAIRET, maire de la commune de Grosbreuil,
- 4 membres élus du conseil municipal
- 4 membres non élus, désignés par le Maire, et possédant des compétences dans le champ de l'actions sociale : représentant des aînés, de l'Union Départementale des Associations Familiales, des personnes atteintes d'un handicap et des associations qui luttent contre l'exclusion.

**Vous pouvez retrouver la composition du CCAS sur [www.grosbreuil.fr](http://www.grosbreuil.fr)**

Les missions du CCAS sont de faciliter l'accès aux aides sociales légales et facultatives, de lutter contre l'exclusion, et de soutenir les populations les plus fragiles, vivant sur le territoire de la commune de Grosbreuil.

Pour cela, les membres du conseil d'administration se réunissent chaque mois et travaillent en partenariat avec les acteurs sanitaires et sociaux du secteur.

**En 2021, le CCAS de Grosbreuil a mené les actions suivantes :**

- Instruction des dossiers d'aide légale (aide-ménagère à domicile, Aide Sociale à l'Hébergement, obligation alimentaire).
- Aides d'urgence (aide alimentaire, carburant, énergie, chèque d'accompagnement personnalisé), attribuées sur demande et après étude des dossiers par les assistantes sociales de la MDSF.
- Vigilance plan canicule été 2021.



Distribution des colis de Noël

- Renouvellement de la convention APSH pour la mise à disposition d'un gîte communal en faveur d'une famille sans domicile, pendant la période hivernale du 2 novembre 2021 au 31 mars 2022.
- Dispositif « Argent de Poche » été 2021 pour les jeunes de 16 à 17 ans
- Spectacle de Chapuze pour les aînés le 20 octobre 2021, sur inscriptions pour les personnes de 65 ans et plus.
- Distribution de colis de Noël au Marché de Noël pour les personnes de 65 ans et plus inscrites, et n'ayant pas souhaité participer au spectacle de Chapuze.

Le CCAS ne distribue pas systématiquement des aides, il a également et surtout une mission d'écoute, de conseil et d'orientation. Chaque demande fait l'objet d'une étude précise au cas par cas.

**Contact en Mairie  
aux horaires d'ouverture ou sur RDV.  
02 51 22 69 75 / [ccas@grosbreuil.fr](mailto:ccas@grosbreuil.fr)**



Spectacle Chapuze le 20 octobre 2021

## « ARGENT DE POCHE » - ETÉ 2021

Ce dispositif s'adresse aux jeunes Grosbreuillois de 16 à 17 ans révolus. Après sélection par entretien, 4 jeunes ont pu participer aux activités des agents communaux, et recevoir une indemnité en contrepartie de leurs missions, réalisées en juillet et en août 2021. Ces missions ont été réparties à raison de 2 semaines par jeune, du lundi au vendredi, de



Jeunes agents et élus municipaux à la fin de l'été 2021

9h à 12h. L'indemnité versée à chaque jeune est fixée à 15€ par matinée de travail.

Ces missions sont variées : entretien, rangement, nettoyage des bâtiments communaux (école, cantine, garderie, salle de sports), des espaces verts, et petits travaux de rénovation (peinture).

Le bilan réalisé avec les jeunes et les agents à la fin de l'été a été très positif. Les jeunes se sont sentis utiles dans leurs missions et ont pu découvrir le monde du travail et mieux comprendre les activités des agents de leur commune. Les agents ont apprécié la motivation des jeunes, ainsi que le travail accompli, qui a été de qualité et a constitué une aide précieuse sur la période estivale.

**Le dispositif « Argent de Poche » sera donc reconduit en 2022 !**

Dépôt des candidatures avant le 1<sup>er</sup> avril 2022, en Mairie ou par mail à [ccas@grosbreuil.fr](mailto:ccas@grosbreuil.fr)

Téléchargement du descriptif de l'opération et du dossier d'inscription sur [www.grosbreuil.fr](http://www.grosbreuil.fr)



Anna aide au rangement à l'école publique



Quentin et Paul aident au ménage et au rangement estival de l'école publique



Axelle aide à l'entretien de la signalisation au sol



## SECOURS CATHOLIQUE *du talmondais*

Le SECOURS CATHOLIQUE du TALMONDAIS intervient auprès des personnes en situation de précarité dans les 9 communes du Talmondais :

Avrillé, Le Bernard, Grosbreuil, Jard sur Mer, Longeville sur Mer, Poiroux, St-Hilaire la Forêt, St-Vincent sur Jard et Talmont St-Hilaire.

En lien avec les différents partenaires sociaux, les bénévoles du Secours Catholique recherchent des solutions adaptées à la situation des personnes accueillies afin des les aider à retrouver leur autonomie.

Lors des déplacements à domicile ou au cours des permanences le mardi de 9 h 30 à 11 h 30, au Pôle Solidarité, 280 Rue du Paradis, à Talmont St-hilaire, les bénévoles rencontrent les personnes qui souhaitent discuter ou confier leurs difficultés.

Suite à ces rencontres, les personnes en situation précaire reçoivent différentes aides : colis alimentaires, bons de carburant, aides financières ...

Le Secours Catholique peut aussi assurer certains transports lorsque les personnes ne disposent d'aucun moyen pour se déplacer vers Le Panier Talmondais (Epicierie solidaire) ou pour des rendez-vous importants (santé, emploi).

Ces actions sont toujours réalisées en lien avec les assistantes sociales, le Panier Talmondais ou les CCAS.

Après une longue période d'activités annulées, en raison du COVID, certaines ont repris en septembre :

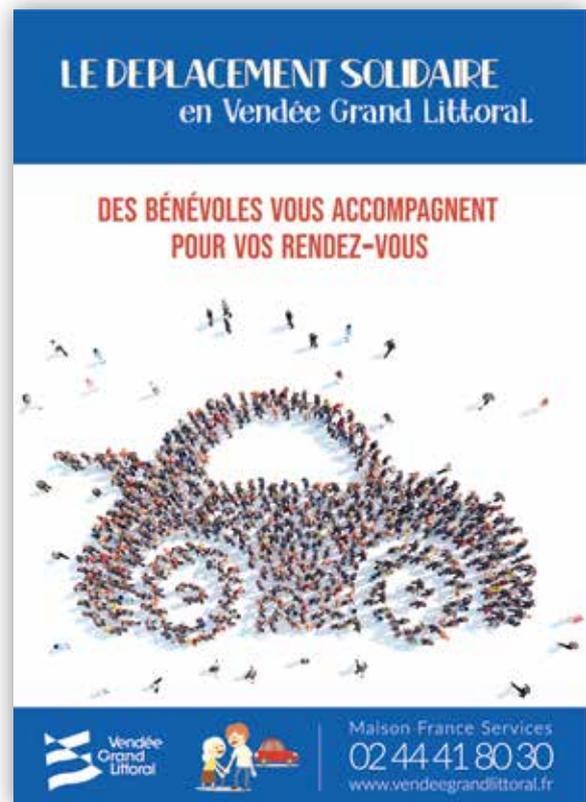
- L'atelier-convivialité une fois par mois qui réunit bénévoles et personnes accueillies pour bricoler, réaliser une recette, jouer à des jeux de société et, à la fin, partager un goûter.
- En décembre, nous préparons un Arbre de Noël pour les familles qui ont été reçues dans l'année au Secours Catholique et au Panier Talmondais.
- Un soutien informatique est assuré pour les personnes accueillies et les bénévoles.
- Et, si tout va bien, une marche pique-nique sera proposée au printemps.

En ce qui concerne les vêtements, nous sommes en lien avec les équipes de Moutiers les Mauxfaits et d'Angles dont les «boutiques» sont ouvertes à tous. On y trouve des vêtements neufs ou en parfait état mais aussi des livres, des jouets, du linge, de la vaisselle vendus à un prix très modique. Il est aussi possible d'y apporter des vêtements en parfait état.

**Contacts pour le Secours Catholique du Talmondais :**

**Téléphone : 06 46 90 19 29**

**Email : secata440@gmail.com**



## QUELQUES NOUVEAUTÉS *sur notre paroisse*

Un peu d'Histoire ! Il y a un siècle, une paroisse correspondait à un clocher, à une Commune.

Ainsi, la Paroisse de Grosbreuil correspondait à la Commune de Grosbreuil et était dirigée par un prêtre appelé le curé de la paroisse.

En 1997, les paroisses se sont regroupées : les Communes de Talmont Saint Hilaire, Grosbreuil et Poiroux ont formé la nouvelle paroisse appelée « Saint Henri Dorie en Talmondais dont le curé, actuellement Daniel ARCHAMBAUD, réside au presbytère de Talmont. Le curé est aidé dans sa mission par des prêtres souvent en pré retraite ou en retraite, mais également par des laïcs qui prennent une place prépondérante.

Depuis cette année, notre évêque, le Père JACOLIN, a réduit le nombre de



doynné. Par définition, un doynné est le regroupement de plusieurs paroisses par secteur et il est dirigé par un doyen qui fait le lien entre l'évêque et le clergé.

Ainsi, les paroisses de Talmont, Moutiers, Jard et la Tranche sur mer ont rejoint le nouveau doynné des Sables d'Olonne.

De ce fait, les paroisses vont être réorganisées également.

D'ici quelques semaines, l'évêque de Luçon fera connaître sa décision sur le nombre de nouvelles paroisses et leur contour à la suite des réflexions réalisées au niveau local.

Les médias feront un large écho de cette réorganisation.

## Février

- **DU LUNDI 7 AU VENDREDI 18** : Programme Activ'Jeun (p. 31)
- **LUNDI 14** : Atelier "Remue Méninges",  
10h pôle culturel - *ACTIV'ÂGE*
- **JUSQU'AU SAMEDI 19** : Recensement
- **MERCREDI 16** : Heure contée, 16h30 - *Médiathèque*

## Mars

- **SAMEDI 5** : Pêche à la truite - *ESGG*  
Concours de belote, salle polyvalente - *UNC*
- **MERCREDI 16** : Heure contée, 16h30 - *Médiathèque*
- **25, 26, 27 ET 29** : Représentation Théâtre,  
salle polyvalente - *L'Entr'Acte*

## Avril

- **VENDREDI 1 ET SAMEDI 2** : Représentation Théâtre,  
salle polyvalente - *L'Entr'Acte*
- **DIMANCHE 10** : Élection présidentielle 1<sup>er</sup> tour
- **MERCREDI 20** : Heure contée, 16h30 - *Médiathèque*
- **DIMANCHE 24** : Élection présidentielle 2<sup>e</sup> tour

## Mai

- **SAMEDI 8** : Cérémonie patriotique - *UNC*
- **MERCREDI 18** : Heure contée, 16h30 - *Médiathèque*
- **JEUDI 26** : Vide-grenier - *UNC*

## Juin

- **DIMANCHE 12** : Élections législatives 1<sup>er</sup> tour
- **MERCREDI 15** : Heure contée, 16h30 - *Médiathèque*
- **DIMANCHE 19** : Élections législatives 2<sup>e</sup> tour

## Juillet

- **SAMEDI 2** : Kermesse - *École privée St Louis*
- **MERCREDI 20** : Pique-nique - *UNC*

## Septembre

- **DATE À DÉTERMINER** : Pique-nique  
*Compostons Ensemble*

## Novembre

- **VENDREDI 11** : Cérémonie patriotique, suivie d'un repas - *UNC*
- **SAMEDI 19** : Concours de belote, salle polyvalente - *UNC*

## Décembre

- **LUNDI 5** : Commémoration nationale "aux morts pour  
la France" pendant la guerre d'Algérie et  
conflits du Maroc et de la Tunisie - *UNC*

OPÉRATION ARGENT DE POCHE

**TU AS ENTRE 16 ET 17 ANS ?  
J'AI UNE MISSION POUR TOI !**

1 MISSION  
3H = 15 €

INFOS / INSCRIPTIONS  
CCAS : 02 51 22 69 75  
ccas@grosbreuil.fr

Télécharge ton dossier



Seniors

**Activ'Âge**

Ateliers pour les + de 60 ans

#4  
Jan-Avr 2022

Vendée Grand Littoral

SERVICE PRÉVENTION SANTÉ  
www.vendeegrandlittoral.fr

